



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

du **Service Hébergement et Logement Accompagné**
(S.H.L.A.)

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Épargne

80200 PÉRONNE

SOMMAIRE

GÉNÉRALITÉS -----	1
A. Le Centre d’Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) « Le Relais »--	20
B. Les Logements Temporaires -----	30
C. L’intermédiation locative (I.M.L.) -----	54
D. Les Pensions de Familles et la Résidence Sociale d’Abbeville -----	87

GÉNÉRALITÉS

Le Service Hébergement et Logement Accompagné dispose de 3 Antennes implantées sur l'ensemble du Département :

- ✓ 21 rue Sully à AMIENS (siège du service)
- ✓ 25 bis Rue Mautort à ABBEVILLE
- ✓ 1 rue de la Caisse d'Épargne à PERONNE

A partir de ces bureaux, sont réparties les actions suivantes :

- Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale
- Le logement temporaire accompagné
- L'Intermédiation locative
- Les pensions de famille
- La Résidence sociale

Au 31 décembre, le parc de 165 logements sur l'ensemble du département (carte géographique p. 14) est réparti entre des logements diffus, regroupés et en semi collectivité. Les principales communes mobilisées sont Amiens, Abbeville, Albert, Roye, Péronne, Corbie, Saint-Firmin-Les-Crotoy et Friville-Escarbotin. Des logements supplémentaires peuvent être mobilisés, grâce à nos conventions avec les bailleurs sociaux des territoires (avec possibilité de mise en œuvre de baux glissant ou d'accompagnement spécifique), ou à nos liens privilégiés avec des bailleurs privés identifiés de longue date par nos services.

L'équipe éducative est composée de 14 travailleurs sociaux qualifiés intervenant sur l'ensemble des actions d'accompagnement et d'hébergement chargés d'accompagner des ménages sur deux actions au maximum. Le développement des actions du pôle asile de l'association a conduit celle-ci à réorganiser les postes de responsables d'antenne créés en 2016. Ainsi, ces postes ont évolué en 2018 en responsable de service éducatif avec une mission de représentation et de coordination de l'antenne de l'association sur l'arrondissement d'Abbeville pour la responsable de service du S.H.L.A. (organigramme p. 6 et 7).

Plusieurs événements ont marqué cette année 2019

➤ Autour d'un dispositif

L'accompagnement social s'est développé sur le département dans le cadre de d'intermédiation locative. L'I.M.L est une mesure du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Le plan propose une réforme structurelle de la politique d'accès et de maintien dans le logement des personnes sans-domicile. Il s'articule autour de cinq priorités dont la première vise à développer l'offre de logements abordables, ordinaires ou adaptés, à destination des personnes défavorisées.

L'intermédiation locative est une forme de mobilisation du parc privé à des fins sociales ou une mobilisation de logements dans le parc public. Le terme "intermédiation", de manière générique, renvoie à l'intervention d'un tiers social agréé par l'Etat entre le propriétaire bailleur et le ménage occupant le logement, afin de simplifier et sécuriser la relation locative entre ces deux parties.

L'évolution de nos dispositifs :

Actuellement, l'association mobilise 41 logements en IML (jeunes et classique) et 49 logements identifiés Logement Temporaire. A la demande de la DDCS et en lien avec le plan logement d'abord de la ville d'Amiens, nous travaillons depuis le 1^{er} octobre 2019 au transfert de plusieurs logement LT vers l'IML. Cela ne demande pas aux travailleurs sociaux d'accompagner plus de ménages, notre parc logement mobilisé ne sera pas en augmentation. A ce jour, nous avons identifié 16 logements/ménages pouvant bénéficier de l'accompagnement proposé en IML.

Cette évolution va permettre pour :

L'association

- d'obtenir un meilleur financement de la part de l'Etat,
- une gestion locative adaptée,
- une visibilité plus claire des différents dispositifs

Les ménages :

- l'ouverture de droit à l'aide au logement,
- la possibilité de se voir attribuer le logement dans lequel ils sont hébergés,
- le paiement du résiduel au réel (montant du loyer),
- un accompagnement spécifique en lien avec leur situation (administratif, endettement, familiale...)
- un renforcement du travail en binôme avec la régie

➤ **Autour de projets qui se concrétisent**

La structure collective située au 15 rue Lemerchier à Amiens, qui était pourvue de 12 places de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale et 10 chambres mobilisées dans le cadre de l'A.L.T, a fermé le 30 septembre 2020.

Nous avons répondu à un appel à projets de création de places en pension de famille dans l'objectif de transformer les chambres actuelles du site Lemerchier en logements pouvant accueillir des ménages dans le cadre d'un agrément de pension de famille. Les travaux vont pouvoir débuter et nous espérons voir l'ouverture de la pension Lemerchier à la fin du dernier semestre 2020. Le site sera mutualisé avec la pension de famille Hélène Lockert à Amiens.

Toutes les places d'hébergement dont nous disposons rue Lemerchier ont été transféré dans le diffus sur l'ensemble du territoire, en réponse au besoin.

Pour finir, toujours dans le cadre de cet appel à projets, le service a proposé de transformer les logements de la résidence sociale de la rue Général Maczek à Abbeville (pour les déplacer dans le diffus) en places de résidence accueil. Nous n'avons pas reçu un retour positif du projet. Néanmoins, nous avons eu l'autorisation de transformer ces places en place pension de famille ; ramenant ainsi la capacité de la pension de famille « La Roselière » à 25 places.

➤ **Autour de la mise en place du S.I.S.I.A.O.**

L'orientation vers le S.H.L.A. est exclusivement réalisée par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (S.I.A.O.) sur l'ensemble du territoire. Les missions du S.I.A.O sont définies par la loi ALUR (pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové) qui a créé *un cadre juridique adapté*. Toutes les personnes qui recherchent une solution d'hébergement doivent se rendre au S.I.A.O qui gère les demandes d'admission.

Dans le département, les demandes d'admission sont reçues lors de permanences territorialisées et sur rendez-vous. L'accueil est réalisé par des travailleurs sociaux du S.I.A.O qui sont habilités à proposer des solutions d'hébergement ou de logement. Ceux-ci établissent un premier diagnostic social et préconisent une orientation, qu'ils expliquent aux demandeurs et qui sera étudiée lors d'une commission généraliste,

elle aussi territorialisée, animée par le coordinateur du S.I.A.O. Elle réunit les représentants des différentes structures du dispositif AHI du département agissant sur le territoire concerné. Ces commissions valident les orientations proposées ou entérinent une nouvelle orientation ou encore suspendent l'étude du dossier.

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Les travailleurs sociaux de l'association ne sont plus en charge des entretiens de demande auprès du SIAO depuis le 1^{er} janvier 2019. Mais ils peuvent grâce au logiciel SIAO, être prescripteur d'une demande d'un ménage accompagné par l'un de nos dispositifs.

Le S.I.A.O est le garant des listes d'attentes en lien avec les dispositifs du territoire, nous n'avons pas de visibilité dessus.

Les perspectives pour l'année 2020

La question de l'animation des Conseils à la Vie Sociale au sein du SHLA persiste... Comment dynamiser le CVS dans le cadre du CHRS, comme nous pouvons le faire dans les Pensions de Familles ?

Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le fait que les logements sont répartis sur l'ensemble du territoire, sans réel sentiment d'appartenance à un « collectif ». IL ne prend plus sens et s'est progressivement dissout. Nous souhaitons, afin de garantir les droits des usagers en lien avec la loi du 2 janvier 2002, repenser le mode d'instance participative des ménages hébergés dans le cadre du C.H.R.S. notamment. Nous avons pu constater que l'investissement des ménages hébergés en logement temporaire dans cette instance participative n'a pas duré dans le temps en raison de leur courte durée de séjour ce qui a rompu la dynamique du groupe.

Dans l'objectif d'écriture du projet de service du SHLA, nous avons actualisé les procédures (administrative, des admissions et sorties, technique, du dossier des personnes accueillies) qui permettent aux équipes de s'appuyer sur une organisation commune.

Cette écriture va s'organiser autour de groupes de travail avec l'accompagnement de son administrateur référent. Le projet de service sera suivi par la réécriture du projet d'établissement du C.H.R.S.

Notre équipe avant le 30/09/19

Psychologues

Frédéric DUARTE
Justine TEMPEZ
Nadia GUERNOUD

Laurent DAMBRINE

Directeur Adjoint

21 rue Sully - 80016 AMIENS Cedex 1

GESTION LOCATIVE

Régie sociale
Amiens
et Santerre Haute Somme

Laetitia TOMACKI
Muriel MACHY

Julie GAUDIERE
Responsable de Service

PICARDIE MARITIME

25 bis rue Mautort – 80100 ABBEVILLE

GRAND AMIÉNOIS – SANTERRE HAUTE SOMME

21 rue Sully – 80016 AMIENS Cedex 1

Marine WILLOT
Secrétaire de direction
Régie Sociale Abbeville

Sébastien DUBOIS
Encadrant Technique

Pascale NAILLON,
Secrétaire de Direction

John PAYENNEVILLE, *Coordinateur Technique*
Vincent PELLERIN, *Encadrant Technique*
Patrick GADOUX, *Encadrant Technique*
Philippe LEMAIRE, *Encadrant Technique*
Sylvie CORRIERA, *Ouvrière polyvalente*

C.H.R.S. et Logements Accompagnés (logements diffus)

Ingrid CREPIN
Valérie THIBAUD
Justine JACQUET

25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE

Pension de famille Abbeville

Ingrid CRÉPIN
Amélie LAOUT

9 rue du Général Maczek
80100 ABBEVILLE

Intermédiation Locative

Muriel MACHY

Ingrid DORDAIN
Zoé DRAINS
Valérie THIBAUD

21 rue Sully
80016 AMIENS Cedex 1

Pension de famille Amiens

Camille GILLARD
Bérénice DEKER

8 rue Hélène Lockert
80000 AMIENS

C.H.R.S. et Logements Accompagnés

(Structure collective)
Sophie TOUSSAINT
Peggy NOIROT
Benôit RIGAUX
Clémence BINET
(remplacement)
15 rue Lemerchier
80000 AMIENS

C.H.R.S. et Logements Accompagnés diffus

Peggy NOIROT
Clémence BINET
(remplacement)
Audrey GLATZ
Julie DEFOSSEZ
Zoé DRAINS
21 rue Sully
80016 AMIENS Cedex 1

Notre équipe au 31/12/19

Psychologues

Frédéric DUARTE
Justine TEMPEZ
Nadia GUERNOUD

Laurent DAMBRINE

Directeur Adjoint

21 rue Sully - 80016 AMIENS Cedex 1

GESTION LOCATIVE

*Régie sociale Amiens
et Santerre Haute Somme*

Laetitia TOMACKI

Muriel MACHY
(binôme I.M.L.)

Julie GAUDIERE
Responsable de Service

PICARDIE MARITIME

25 bis rue Mautort – 80100 ABBEVILLE

GRAND AMIÉNOIS – SANTERRE HAUTE SOMME

21 rue Sully – 80016 AMIENS Cedex 1

Marine WILLOT
*Secrétaire de direction
Régie Sociale Abbeville*

Sébastien DUBOIS
Encadrant Technique

Pascale NAILLON,
Secrétaire de Direction

John PAYENNEVILLE, *Coordinateur Technique*
Vincent PELLERIN, *Encadrant Technique*
Patrick GADOUX, *Encadrant Technique*
Philippe LEMAIRE, *Encadrant Technique*
Sylvie CORRIERA, *Ouvrière polyvalente*

C.H.R.S.
Logements Accompagnés
Intermédiation Locative

Ingrid CREPIN, Valérie THIBAUD
Justine JACQUET

Muriel MACHY (binôme I.M.L.)

25 bis rue Mautort
80100 ABBEVILLE

Pension de famille
Abbeville

Ingrid CRÉPIN
Amélie LAOUT
Chérif BODIAN

9 rue du Général Maczek
80100 ABBEVILLE

Pension de famille
Amiens

Camille GILLARD
Bérénice DEKER

8 rue Hélène Lockert
80000 AMIENS

C.H.R.S.
Logements Accompagnés
Intermédiation Locative

Audrey GLATZ, Julie DEFOSSEZ, Ingrid DORDAIN, Zoé
DRAINS, Peggy NOIROT (Clémence BINET) ,
Benoit RIGAUX, Sophie TOUSSAINT
Muriel MACHY (Binôme I.M.L.)

21 rue Sully
80016 AMIENS Cedex 1

Les salariés des services annexes

➤ La gestion locative

La gestion locative, composée de trois salariés, dont deux prennent en charge la gestion des logements sur l'ensemble des antennes ; de la captation de logement, à l'édition de l'avis d'échéance, jusqu'à l'encaissement des frais de participation des personnes accueillies.

L'hébergement et l'accueil se font sur le principe de "réalité objective". Les personnes accueillies au sein des logements accompagnés et adaptés, s'acquittent d'une participation aux frais d'hébergement en fonction de la typologie à laquelle s'ajoutent des charges selon le logement mis à disposition.

La participation aux frais du logement est fixée en fonction du type de logement. Selon les actions, elle sera nommée redevance ou participation aux frais d'hébergement. Pour s'acquitter de cette participation, les personnes accueillies peuvent effectuer des virements, faire une demande de prélèvement ou venir aux permanences mensuelles tenues par les régisseurs.

➤ L'équipe technique

L'équipe technique, au sein de l'association, est composée d'un coordinateur à temps plein et de quatre encadrants techniques pour les opérations de maintenance.

Elle est répartie de la façon suivante :

- un encadrant à temps plein pour les logements du Pôle Asile situés à Amiens,
- un encadrant à 0.60% ETP pour la pension de famille d'Amiens, la structure collective du 15 rue Lemerchier et les logements du SHLA situés à Amiens,
- un encadrant à 0.80% ETP pour les logements du SHLA et du Pôle Asile situés dans l'est du département
- un encadrant à temps plein pour les logements du SHLA et du Pôle Asile situés en Picardie Maritime

L'équipe est renforcée par une équipe des ACI (Atelier Chantier d'Insertion), constituée d'un encadrant technique et de deux employés en insertion pour la réfection complète ou partielle de certains logements en vue de rafraîchir le parc.

Elle est mutualisée entre le Pôle Asile, qui comporte 87 logements, et le SHLA qui en compte 165 (au 31/12/19), soit un parc de 271 logements repartis sur 2 pôles.

Les principales activités de la fonction de nos encadrants sont :

- Traitement des réclamations suite à des visites au domicile.
- Entretien courant des logements (menues réparations).
- Réfection des logements du sol au plafond.
- Réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie.
- Rencontre avec les fournisseurs, prestataires, bailleurs.
- Encadrement ponctuel de salariés des ACI notamment pour les déménagements.
- Déménagement et emménagement des familles.
- Gestion des sinistres.

Sous la responsabilité du Directeur Adjoint du service SHLA (Service Hébergement et Logement Accompagné), l'équipe technique est composée d'un coordinateur et de quatre encadrants techniques dont un est localisé à Abbeville. Le reste de l'équipe est basé dans les locaux d'Amiens au 21 rue de Sully.

Elle est constituée de deux encadrants à temps plein. L'un, s'occupe plus spécifiquement des logements du Pole Asile (CADA, IML réfugié, Accueil réfugié, SPR ET SPD) situés dans le secteur d'Amiens Métropole et l'autre s'occupe des logements du SHLA et du Pole Asile situés en Picardie Maritime. Les deux autres, ne sont pas à temps complets sur le service. Un encadrant à 0,60% d'ETP s'occupe de la pension de famille d'Amiens, de la structure collective du 15 rue Lemerchier et des logements SHLA Amiénois et un second à 0,80 % d'ETP gère les logements des deux services mais uniquement sur l'est du département. L'équipe intervient sur un parc de 271 logements.

Ils assurent principalement des interventions de maintenance et l'entretien courant des logements de l'association mais ils sont amenés de plus en plus souvent à réaliser des aides à l'installation auprès de nos familles. Ils interviennent dans des logements occupés pour des petites réparations mais en cas de logements vacants, ils en profitent pour réaliser des réfections complètes et des aménagements. Ils se déplacent sur l'ensemble du département avec un véhicule de service mis à leur disposition.

Pour renforcer le groupe, l'association a pris la décision d'embaucher en juillet un agent technique en CDD pour un contrat de 6 mois qui a pris fin au mois de décembre. En vue de l'aide apportée, un contrat en CDI sera certainement envisagé pour le début de l'année 2020.

L'équipe des ACI mise en place en 2018 pour rénover le parc locatif à réaliser cette année 21 interventions sur l'ensemble du territoire. Elle est toujours constituée d'un encadrant et de deux salariés en insertion. Elle est détachée sur les 2 services 15 jours par mois.

Courant 2019, nous avons réalisé 1020 interventions soit une diminution de 18,1 % par rapport à l'année dernière. A contrario, les aides à l'installation des familles se sont envolées. Nous avons enregistré cette année une augmentation de 52,17 % pour cette activité passant de 92 interventions en 2018 à 140 en 2019.

Il est rappelé que si apporter une aide à l'installation aux familles que nous accompagnons relève de nos missions, nous n'avons pas de service spécifique en ce domaine. De ce fait, une étude est en cours pour améliorer la condition de travail de nos encadrants.

Cette réflexion, en collaboration avec les Directeur Adjoint et l'équipe technique, porte sur plusieurs points. Dans un premier temps, un travail en lien avec les travailleurs sociaux est à l'étude. Il s'orientera vers un accompagnement et un suivi des familles dans la préparation du déménagement. Le référent éducatif effectuera un inventaire détaillé du mobilier et des affaires personnelles à enlever ce qui permettra à l'encadrant et à son équipe de gagner un temps précieux. Afin de rassurer les familles dans ce moment qui peut être anxiogène, l'équipe technique demande à ce que le référent soit présent pendant la durée du déménagement.

Dans un second temps, et afin de réduire au maximum les efforts physiques et les risques de lésions, l'association a pris la décision de se munir d'un camion de 20m3 doté d'un hayon pour faciliter les chargements. L'achat de diables électriques et de sangles est aussi à l'étude pour le transport des charges lourdes dans les escaliers.

En espérant que ces évolutions soient suffisantes, l'équipe de direction reste toujours à l'écoute des doléances de ses encadrants pour améliorer leurs conditions de travail.

Les psychologues de l'association

➤ *Accompagnement psychologique auprès des ménages*

Modalités horaires et organisation :

L'accompagnement psychologique est réalisé par une psychologue clinicienne à raison de 4 heures hebdomadaires Avec un octroi de 2 heures réservées au CHRS et logements temporaires et 2 heures en faveur des résidents de la pension de famille la Roselière à Abbeville.

Pour une prise en charge optimale et dans l'intérêt des personnes accompagnées, il a été convenu de la répartition horaire suivante : le mercredi après-midi en alternance de 14h à 18h à Amiens et à Abbeville. Toutefois les horaires ne sont pas figés ; une souplesse s'applique pour répondre dans la mesure du possible aux demandes.

Le temps FIR (Formation Information Recherche) n'étant pas conventionnel, l'association permet qu'il s'intègre dans le temps de travail. Ainsi la psychologue réalise les écrits, lectures et recherches durant les heures préalablement définies.

Les missions de la psychologue s'inscrivent au sein d'une dynamique institutionnelle ; elle participe à diverses manifestations ponctuelles relevant du SHLA telles que les journées institutionnelles ; assemblée générale ...Des heures supplémentaires sont possibles et favorisent ces espaces de travail nécessaires.

Cadre de l'intervention :

L'accompagnement des personnes ne peut se réaliser qu'à partir de leur consentement libre et éclairé.

Dans la majeure partie des situations, ce sont les travailleurs sociaux référents qui sollicitent l'intervention de la psychologue. Elle engage ses interventions de manière neutre et bienveillante sous couvert du code de déontologie des psychologues (révisé de 12 Mars 2012).

Le premier entretien permet à la psychologue d'être identifiée et repérée comme un membre de l'équipe à part entière ayant des missions spécifiques (cf. plus en avant).

Il s'agit de reprendre les raisons de la demande ainsi que de définir le cadre des séances (confidentialité, missions de la psychologue, rythme ...). Cette première rencontre n'engage pas de manière systématique un suivi, la décision de poursuivre appartient à la personne.

La psychologue prend en considération la singularité de chaque sujet et s'adapte à ses besoins, à sa temporalité et à ses processus psychiques. C'est pourquoi au cours de l'accompagnement, des moments d'interruption et de reprise de séances sont à l'œuvre.

Son travail clinique répond à des missions préalablement définies de manière conjointe avec l'institution ; il s'inscrit dans une dynamique institutionnelle.

C'est pourquoi, une étroite collaboration s'effectue avec les salariés de l'association ; par le biais de synthèses en équipe pluridisciplinaire et des échanges constants et réguliers avec les professionnels référents. Ces temps de réflexion et d'analyses partagées sont nécessaires ; ils permettent entre autre une compréhension des enjeux psychiques et ouvrent de nouveaux axes de travail permettant de répondre au mieux à la problématique des personnes accompagnées.

Personnes accompagnées :

Dans le cadre du CHRS et des logements temporaires ; il s'agit de personnes fragilisées par des parcours de vie souvent marqués par les ruptures, les séparations, le deuil, les conflits et le rejet familial...

Les conséquences sur les personnes sont des failles et des atteintes à leur narcissisme rendant leur psychisme particulièrement vulnérable. On retrouve dans certains cas une perte de l'estime de soi, des syndromes dépressifs sous-jacents ou clairement à l'œuvre, avec des manifestations d'anxiété et d'angoisse qui s'expriment sous différentes formes.

Certaines pathologies relèvent davantage d'une prise en charge en structure de soins spécialisés de type CMP. Les suivis sont réalisés par des psychiatres qui évaluent la nécessité d'administrer un traitement médicamenteux.

En ce qui concerne les résidents de la pension de famille la Roselière à Abbeville, ils sont pour la plupart en rupture de liens sociaux et familiaux parfois confrontés à des phénomènes de marginalisation. Ils sont souvent, très fragilisés par des histoires de vie effroyables (aspects traumatiques évoqués) parfois même confrontés à des problématiques d'abandon. Bien souvent des problématiques d'addiction sont à déplorer (alcoolisation chronique, consommation de produits stupéfiants). Dans ce cas, des modalités de soins spécifiques sont proposées en lien avec le CSAPA (centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie).

Certains troubles relèvent de pathologies psychiatriques et requièrent un accompagnement spécifique.

Dans quelques situations une hospitalisation en psychiatrie est nécessaire (épisodes d'angoisse majeure, passages à l'acte), le cadre de la pension de famille n'est alors plus suffisamment contenant et sécurisant pour les personnes. Ces hospitalisations peuvent déboucher sur un suivi en ambulatoire avec un dispositif de soin supervisé par un médecin psychiatre.

Il arrive que les résidents, du fait de leurs difficultés, ne soient pas en capacité de s'inscrire dans cette démarche de soins de façon constante et régulière. Bien que l'on puisse retrouver des points communs entre les personnes accompagnées au CHRS, en logements temporaires et les résidents de la pension de famille ; ces derniers sont davantage marqués par la déliaison et l'isolement.

Missions et objectifs du travail psychologique

La psychologue n'inscrit pas son travail dans une démarche diagnostique, considérant chaque personne dans sa globalité. Il vise un soutien à l'élaboration psychique permettant au fil des séances de comprendre ce qui se joue pour elle. Cela offre un espace de paroles et d'écoute dans la perspective que chacun se sente entendu et reconnu dans sa singularité voire dans les souffrances verbalisées ou perceptibles.

Bien qu'il ne soit pas question de psychothérapie, il arrive que ces entretiens qui se déroulent sur plusieurs séances parfois, aient des effets intéressants sur le cheminement personnel des sujets.

En effet, certaines personnes se saisissent de cet espace de parole pour explorer une meilleure connaissance de leur fonctionnement ; ce qui induit des réaménagements dans leur quotidien avec des moments d'affirmation de soi et de leur position de sujet.

Il s'agit également, dans ces moments d'élaboration partagés, de valoriser la personne et les ressources qu'elle possède tout en lui permettant d'être réhabilitée et réassurée.

Partenariat, relai et orientation

Certains éléments précités indiquent clairement que parfois, les prises en charge sur le plan psychologique sont réalisées par des dispositifs de soins extérieurs prenant en considération la problématique psychique

spécifique de chaque personne. A ce propos, cet accompagnement à l'extérieur peut être évoqué au cours des entretiens avec la psychologue de l'association et durant les temps de synthèses en équipes.

Le travail de partenariat est possible à condition que la demande émane de la personne, dans ce cas la confidentialité du travail mené au sein de l'association est préservée.

L'accompagnement psychologique s'inscrivant dans une temporalité donnée correspond au temps institutionnel de prise en charge. A la fin de celui-ci un travail de relai peut être proposé s'il est nécessaire avec le consentement de la personne ; il n'est pas systématisé et prend en compte différents facteurs. Ce relai peut être également préconisé au cours du suivi institutionnel et s'inscrire dans la complémentarité de celui-ci.

Supervision :

L'association octroie à la psychologue une séance mensuelle de supervision. Ce temps de travail d'analyse est nécessaire et permet une mise à distance des enjeux transférentiels et contre-transférentiels découlant de la rencontre avec l'autre.

Cette mise à distance permet de les repérer, de les élaborer et favorise dans l'après coup la position de neutralité intégrée à la pratique clinique.

De plus, l'évocation d'une situation clinique avec un superviseur vise à approfondir des éléments de problématique de la personne. Ces éléments qui émergent dans l'après coup favorisent parfois un réajustement de notre posture. Le fait d'aborder une vignette vient interroger notre pratique et l'enrichir à travers des éclairages théoriques et d'établir du lien avec la pratique.

La supervision représente donc un espace de dégagement nécessaire à la pratique clinique.

Enfin, au cours d'une supervision, les aspects institutionnels peuvent être abordés, notamment la question de la place du psychologue au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

Bilan Quantitatif :

Sur l'ensemble de l'année 2019, **13** personnes ont bénéficié d'un accompagnement psychologique.

Le découpage par service s'établit de la manière suivante : 6 personnes relèvent de la pension de famille la Roselière à Abbeville et 7 du CHRS et des logements temporaires.

Parmi les 6 personnes relevant de la Pension de Famille la Roselières : il s'agit pour 2 d'entre elles de la poursuite du suivi engagé au courant de l'année 2018 ; pour 1 autre de la reprise d'un accompagnement entamé en 2018 puis suspendu ; pour les 3 autres d'un suivi commencé entre janvier et mai 2019.

Le nombre total d'entretiens cliniques qui ont été menés dans le cadre de la pension de famille est de 39.

En qui concerne les 7 personnes relevant du CHRS et des logements temporaires : 1 d'entre elle bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif sur le dispositif d'Abbeville. Ce suivi a débuté en Janvier 2019 mais le rendez-vous suivant n'a pas été honoré. L'accompagnement n'a pu de ce fait être assuré dans la continuité ni donner suite à un éventuel relai vers les dispositifs de soins extérieurs ; pour 4 d'entre elles, il s'agit de la poursuite d'un travail engagé au cours de l'année 2018, dont une reprise de suivi interrompu en 2018.

Pour une personne le soutien psychologique a été introduit en Mai 2019.

Le nombre total d'entretiens cliniques qui ont été menés conjointement dans le cadre du CHRS et des logements temporaires est de 77.

Au total, au cours de l'année 2019, **116** entretiens cliniques ont été menés pour le SHLA.

Orientation vers les dispositifs de soins extérieurs :

Pour ce qui est des personnes accueillies à la pension de famille la Roselière :

- 3 ont fait le choix de ne pas poursuivre l'accompagnement psychologique dans le cadre de l'Aprémis. Elles sont par ailleurs soutenues par des dispositifs de soins extérieurs qui répondent à leur problématique spécifique.
- 3 ont souhaité poursuivre leur suivi ; l'une relevant en parallèle du secteur de psychiatrie sur Abbeville
- Les autres personnes bénéficient de suivis médicaux liés à des problèmes de santé d'ordre somatiques.

En ce qui concerne les personnes prises en charge respectivement sur le CHRS et les logements temporaire :

- 1 a quitté le dispositif de logement temporaire et la poursuite d'un suivi psychologique ne s'est pas posée.
- pour 1 autre, un relai avec l'EMPASS d'Amiens a été travaillé avec les référents socio-éducatifs.
- la jeune femme relevant du CHRS d'Abbeville n'a pas donné de suite à la proposition d'accompagnement
- 4 suivis sont toujours en cours.

Analyse brève des données chiffrées :

L'analyse quantitative n'a d'intérêt que si elle est interprétée et qu'en étant croisée avec l'analyse qualitative qui précède.

Les séances peuvent être interrompues à partir des mouvements et enjeux psychiques des personnes. Il arrive que celles-ci sollicitent en cas de nécessité une reprise de contact avec la psychologue.

Dans certains cas, l'irrégularité du rythme des séances tient compte de la temporalité des sujets.

Le départ du service (Pension de famille la Roselière, CHRS et logements temporaires Amiens-Abbeville) implique de fait une fin de prise en charge psychologique qui peut être relayée à la demande des personnes. Selon l'évolution de la situation, un entretien de fin de prise en charge peut venir clore le travail de soutien et d'élaboration psychologique qui a été mené.

➤ ***Intervention de la psychologue clinicienne, Justine TEMPEZ pour l'association APRÉMIS à la Pension de famille, Hélène LOCKERT à Amiens.***

L'intervention de la psychologue représente 2h par semaine de temps de travail sur ce service.

Ces interventions hebdomadaires permettent aux résidents de pouvoir bénéficier de rendez-vous psychologiques réguliers et de la mise en place d'un suivi individualisé en fonction de besoins singuliers. En effet, le service de la pension de famille touche un public accueilli en grande fragilité psychique et sociale, en ce sens la vulnérabilité est prise en compte dans les différents accompagnements proposés. Certains résidents sont suivis de manière hebdomadaire en fonction de leur demande quand d'autres sont suivis de manière mensuelle. Dans le cadre des accompagnements psychologiques qui peuvent être « de soutien » ou à visée thérapeutique, la psychologue peut également orienter les sujets vers d'autres professionnels en fonction des problématiques repérés (l'ANPAA, Le sésame, la psychiatrie...) ou encore faire la liaison avec d'autres professionnels (mise en place de tutelle, instruction d'un dossier MDPH,...). Les interventions hebdomadaires permettent également de proposer des rendez-vous en fonction des « urgences », au cas par cas, qu'elles soient personnelles ou groupales. En effet, l'an passé des groupes d'expression « éphémères » ont pu être proposés à l'ensemble des résidents, suite à des évènements institutionnels importants et qui avait pour but d'apaiser les tensions, les angoisses.

Enfin la psychologue participe auprès des salariés à un temps d'échanges cliniques, mensuel, afin de croiser les regards en termes de pratiques cliniques et d'accompagnements.

Il est important de noter que la psychologue est amenée à rencontrer l'ensemble des personnes accueillies sur la pension de famille, au travers des temps plus informels, tels que le café ou les repas, et qui sont en ce sens vecteurs de lien.

➤ ***Le psychologue institutionnel au sein de l'association APRÉMIS***

Au sein d'APREMIS, le poste de psychologue en soutien aux équipes est inscrit dans la transversalité, à savoir intervenant sur les services suivants : le Pôle Asile, le S.H.L.A., le S.A.M., les A.C.I. et auprès du comité de direction. Il s'articule autour de temps groupaux (participation aux réunions de service, animation de temps spécifiques d'analyse des pratiques professionnelles), et de temps individuels (mise à disposition auprès de chaque salarié des services mentionnés, temps prédéfinis). Son rôle est de tendre vers une plus grande homogénéité des pratiques professionnelles et en aucun cas de les standardiser. Toutefois, il apparaît essentiel que chaque salarié de l'association soit doté des mêmes outils, dans un souci d'équité.

Dans le cadre posé pour ce type d'intervention, le psychologue est un facilitateur de verbalisation entre tous les membres d'une même équipe, où il vient aider à une meilleure compréhension mutuelle. Ainsi, il s'adresse à tous les salariés, cadres ou non-cadres. Il peut intervenir dans une dynamique de gestion des conflits, devant donc prendre en compte chacun des regards (aussi divergents soient-ils) pour tenter de les faire converger, et ensuite recréer du lien au sein d'une équipe donnée. Il vise ainsi une plus grande neutralité de posture, ce qui reste bien entendu systématiquement relatif. Le psychologue fait ainsi office de médiateur de parole(s), les portant tout comme les représentant. Le psychologue est donc là pour assurer un soutien global aux salariés, sans aucune distinction de fonction.

Ce type d'intervention peut être qualifié d'analyse des pratiques, mais je préfère les qualifier d'accompagnement d'accompagnants, car l'analyse seule ne demeure pas suffisante car impliquant l'émergence puis la prise en compte réelle par l'intervenant de ses affects propres. Or, le psychologue n'a pas vocation à seulement intellectualiser les expressions humaines : plus largement, il a vocation à absorber puis à retransformer ces dernières.

De manière plus concrète, la fonction du psychologue peut être divisée en deux axes de travail. D'une part, il offre un soutien indirect à l'accompagnement des personnes accompagnées, étant là pour favoriser une

meilleure compréhension du vécu de ces dernières auprès des référents. Le psychologue met en relief la subjectivité afin de faciliter sa prise en compte, puis sa mise au travail au sein du travail socio-éducatif. D'autre part, il interroge la posture professionnelle propre à chaque intervenant, ayant chacun une formation ainsi qu'un savoir-être propres. Sans édicter de "bonne" ou de "mauvaise" pratique, le psychologue a au contraire à cœur de délimiter les effets à la fois positifs et négatifs d'un positionnement professionnel donné, pour favoriser ainsi une meilleure adaptation de l'intervenant aux personnes accompagnées, en accord avec l'histoire de vie de ces dernières ainsi que leurs problématiques spécifiques.

En réunion de service, le rôle du psychologue consiste à pointer les aspects qualitatifs apparaissant pertinents dans la compréhension d'une prise en charge. Il s'agit d'un véritable travail d'accompagnement des équipes, en leur renvoyant des points n'ayant parfois pas été suffisamment pris en compte. Ainsi, le psychologue est amené à tempérer voire mettre en pause un échange donné, dans l'objectif de mettre en valeur la subjectivité inhérente à tout accompagnement socio-éducatif. Or, la lourdeur de certains accompagnements conduit parfois à occulter involontairement des aspects fondamentaux, et le psychologue a pour fonction de favoriser et de préserver une prise en compte globale des situations sociales.

Une intervention auprès de l'équipe de direction, débutée en 2013, s'inscrit dans cette même démarche, à savoir que la neutralité et la cohérence doivent s'appliquer pour chaque équipe de l'association, dans un souci permanent d'équité. Le travail auprès de cette équipe particulière s'inscrit en dehors des réunions de direction, et se situe donc en dehors de tout cadre décisionnaire. Il s'agit d'un travail de réflexion sur la posture de chaque membre de l'équipe de direction, et non d'un espace illégitime de gestion des ressources humaines. Ainsi, l'équipe de direction veille à travailler sur la cohérence de son intervention, au même titre que toutes les autres équipes de l'association.

De manière synthétique, le contenu s'articule d'une part autour des accompagnements menés au sein de chaque action, et d'autre part des problématiques institutionnelles. Le psychologue se doit de favoriser une verbalisation libre, à visée strictement professionnelle bien entendu, sans crainte chez les intervenants d'un quelconque jugement de la part de ses collègues. En effet, le psychologue se trouve garant de la sécurité affective de chacun dans ce cadre bien précis en permettant une meilleure compréhension mutuelle, empêchant ainsi toute manifestation à caractère jugeant. Autrement dit, il s'agit de favoriser la compréhension pour mieux atrophier le jugement, ce dernier constituant un véritable frein à tout travail social (tout comme plus largement à tout travail sur l'humain). Il est donc ici visé une confrontation sereine des positionnements professionnels de chacun, pour ainsi permettre une consolidation des équipes. Bien entendu, l'usage du secret partagé est un outil premier pour permettre le maintien de cette sécurité affective, sans laquelle aucun échange ne pourrait avoir lieu.

L'objectif se veut de favoriser une prise de distance de chaque professionnel par rapport aux situations sociales, pour aider à les regarder et à les prendre en compte de manière holistique. L'espace d'analyse des pratiques est là pour donner du temps à l'élaboration de la pensée, à travers un approfondissement des situations des familles qui, rappelons-le, présentent un cumul de difficultés touchant à l'ensemble des champs de l'existence. Le temps d'analyse des pratiques doit permettre un apaisement des affects du professionnel en lien avec une ou plusieurs situations données, et ainsi lui permettre de ne pas être submergé par son ressenti, pour rester suffisamment disponible et attentif aux familles. En effet, l'angoisse induit une dynamique de fermeture, son apaisement permettant à contrario l'ouverture du champ des possibles au travers d'un "rafraîchissement" du regard.

Les chiffres du S.H.L.A.

Nombre de ménages accompagnés

	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime	TOTAL
CHRS	16	3	5	24
Logements Temporaires diffus	35	8	25	68
Logements Temporaires structure interne	13			13
IML classique	34	5	14	53
IML jeunes	3	7	9	19
IML DALO	6		2	8
Pensions de famille	34		20	54
Résidence Sociale			3	3
TOTAL	141	23	78	242

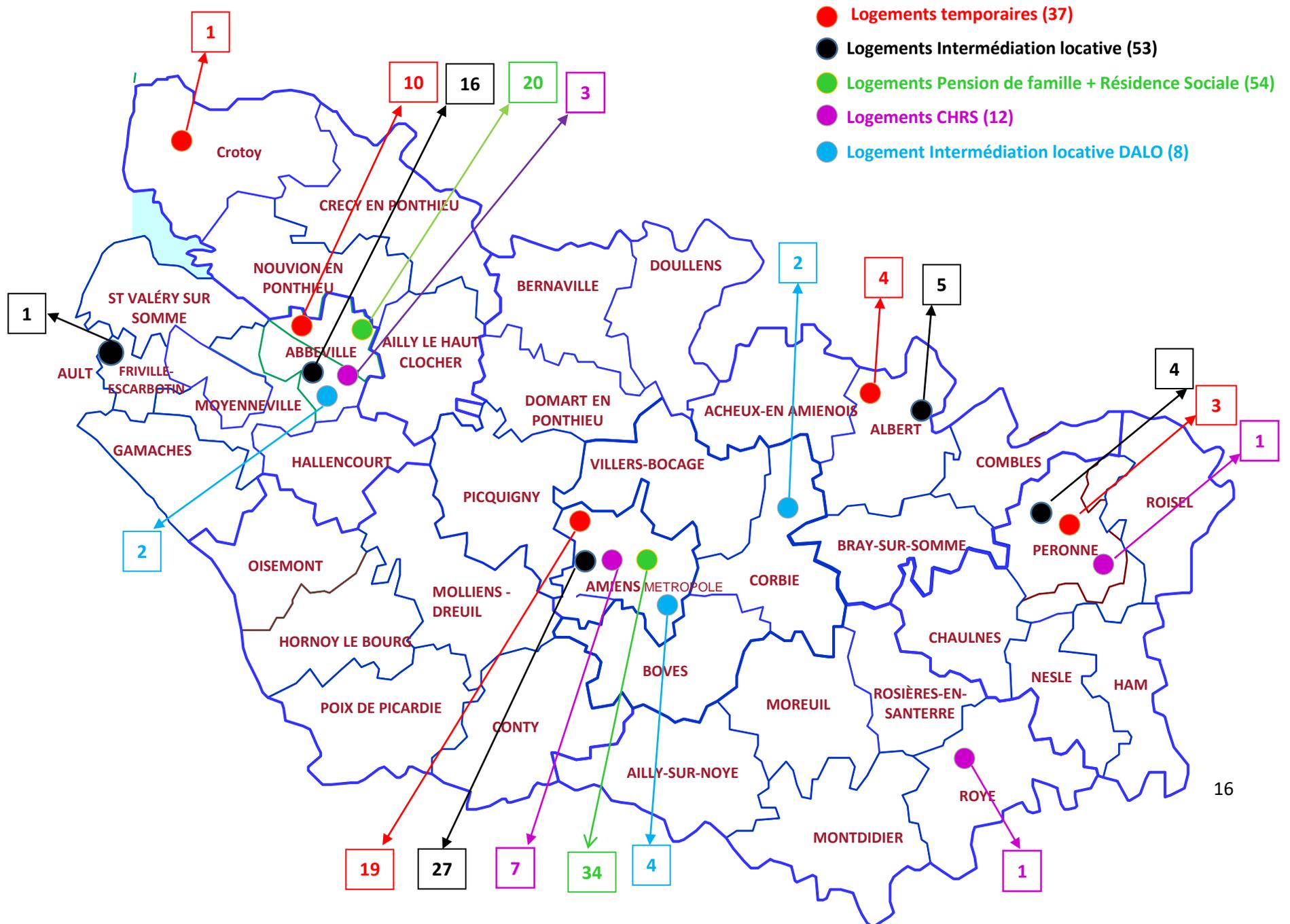
En 2019, 242 ménages ont été accompagnés.

Répartition des relogements entre les bailleurs

	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime	TOTAL 2018	TOTAL 2019
OPH d'Amiens	2			7	2
SIP	5		1	6	6
Clésence	2			1	2
OPH de la Somme	4		5	4	9
ICF HABITAT	4			5	4
OPH Baie de Somme Habitat			3	14	3
Mairie du Crotoy			1		1
Bailleur autre département	1				1
Pension de Famille	2		1		3
Privé		1	2	6	3
TOTAL	19	1	13	43	34

Répartition des logements mobilisés par le Service Hébergement et Logement Accompagné APRÉMIS

Le parc logement au 31/12/2019



Les actions du S.H.L.A.

- ✓ **Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S. « Le Relais »)**
- ✓ **Le dispositif des Logements Temporaires**
- ✓ **Le dispositif de l'Intermédiation Locative**
- ✓ **Les Pensions de famille**
- ✓ **La Résidence Sociale**

**Service Hébergement et Logement Accompagné
(S.H.L.A.)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

du

**Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
(C.H.R.S. « Le Relais »)**

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Epargne

80200 PÉRONNE

A. Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.) « Le Relais »

Au 31 décembre 2019, le parc logement du C.H.R.S. « Le Relais » était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : 7 logements individuels à Amiens
- sur le Santerre : 1 logement individuel à Péronne et 1 à Roye
- sur la Picardie Maritime : 3 logements individuels à Abbeville

Définition du public accueilli

Le code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.) définit les missions des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S.). Ce code, en son article L345-1 modifié par la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 – art 38 stipule que, bénéficient, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés **les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.**

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, accueille des personnes ou des familles se trouvant dans cette situation. De ce fait, nous accueillons et accompagnons :

- des femmes ou couples avec ou sans enfant(s),
- des hommes avec enfant(s),
- des hommes seuls, en logement diffus hors Amiens Métropole (sauf cas particulier sur demande de la DDCS) ;
- et par dérogation, des mineures enceintes ou avec enfant(s), seules ou en couples, dans le cadre d'une ordonnance du juge ou avec l'autorisation des parents.

Rappelons que la loi du 2 janvier 2002 a rénové l'action sociale. Elle a institué la participation des personnes accueillies et a mis en place les projets individuels pour les usagers des établissements médico-sociaux, ces projets doivent prendre en compte leurs attentes et leurs besoins. Le C.H.R.S. « Le Relais », créé en 1985, est pleinement inscrit dans ce cadre juridique, tente autant de répondre aux besoins des personnes et familles accueillies qu'à prendre en compte la réalité du contexte local.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

L'accueil

1. Nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2019, le CHRS « Le Relais » a accueilli 8 nouveaux ménages (20 personnes) sur les 3 secteurs du département.

En 2018, 3 ménages ont été accueillis (6 personnes), uniquement dans le Grand Amiénois.

2. Le délai d'attente avant l'admission

En moyenne, les 8 ménages entrés au C.H.R.S. en 2018 ont attendu 1,4 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de 0 (les 2 ménages sortant de CADA)
- Le délai le plus long est de 100 jours

En 2018, le temps d'attente avant l'admission était de 4 mois.

3. Les raisons principales de la demande d'admission

Motif de la demande d'admission	Nombre total de ménages accueillis dans l'année						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Expulsion	1						1	
Rupture familiale/conjugale	2						2	
Rupture de solidarité		2				2		4
SDF				1				1
Sans solution à la sortie d'hébergement		1						1
Sans solution à la sortie d'hébergement d'urgence						1		1
Sans solution à la sortie d'un CADA		1						1
TOTAL	3	4		1		3	3	8

Nous pouvons observer qu'en 2019, contrairement à 2018, la totalité des personnes accueillies en CHRS était en situation précaire : à aucun moment elles ne sortent de leur propre domicile, qu'elles aient été hébergées en structure ou dans le cadre de solidarités. Il est intéressant de relever que 50% d'entre elles ont pu bénéficier de solidarité amicales ou familiales, évitant très certainement un passage par les structures d'urgence ou la rue dans l'attente de leur orientation vers un dispositif d'hébergement.

Trois ménages ont été accueillis car ils n'avaient pas de solution à leur sortie de structures d'hébergements. Le CHRS a pu notamment pallier au manque de place en Structure pour Personnes Régularisées (SPR).

4. Les ressources principales des 8 ménages accueillis

Types de ressources	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Salaire						1		1
RSA socle ou majoré	3	1		1		2	3	4
RSA activité		1						1
Sans ressources propres		2						2
TOTAL	3	4		1		3	3	8

Les ressources des ménages accueillis en 2019 sont variées : salaire, RSA ou aucune.

Pour le quart des ménages nouvellement accueillis n'ayant pas de ressources, une **allocation mensuelle est** versée par l'association. En l'occurrence, les deux ménages sans aucune ressource à leur accueil ont moins de 25 ans et n'ouvrent pas droit aux minima sociaux. Le montant de cette allocation est calculé sur la base du R.S.A. socle. Ces versements sont effectués mensuellement et, dans la mesure du possible, par virement direct sur le compte bancaire de la famille. Toutefois, certaines personnes n'ont pas de compte bancaire ou ne peuvent retirer leur argent, l'allocation leur est donc versée en espèces. L'équipe du C.H.R.S. a choisi ce mode de fonctionnement afin de tenter de placer les personnes accueillies dans la situation la plus proche possible du « réel ».

L'ensemble de ce dispositif permet de travailler la gestion budgétaire sur des bases comparables à celles auxquelles les familles accueillies seront confrontées lors de leur accès au logement autonome.

5. La situation professionnelle des 13 adultes accueillis

Situation professionnelle à l'accueil	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Intérim						1		1
Demandeur d'emploi	2	3		1		5	2	9
Personne au foyer	1	2					1	2
Emploi aidé / formation		1						1
TOTAL	3	6		1		6	3	13

2 personnes sont dans une démarche d'emploi (intérim/formation), 9 sont demandeurs d'emploi et 2 personnes n'ont pas d'activité ; soit une majorité de personnes sans emploi (84 %)

1 jeune réfugié, de moins de 25 ans sans ressource propre, est demandeur d'emploi mais ses difficultés dans l'apprentissage de la langue française limitent pour l'instant son accès à l'emploi

L'hébergement

15002 journées d'hébergement ont été réalisées en 2019 ; soit un taux d'occupation annuel de 103,57 %.

En 2018, le taux d'occupation était de 108,50 %.

24 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2019, représentant 63 personnes, 40 adultes (dont 7 enfants majeurs accompagnant leurs parents) et 23 enfants mineurs (dont 5 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit d'hébergement).

En 2018, nous avons accompagnés 19 ménages (47 personnes).

- **16 ménages (soit 43 personnes) étaient présents au 1er janvier 2019 (dont 2 femmes seules accompagnant leurs familles sont considérées comme « ménage »)**
- **8 ménages (soit 20 personnes) ont été accueillis en 2019 sur les 3 secteurs du Département**

➤ *La composition familiale des ménages (sur l'ensemble du département)*

24 ménages (63 personnes) ont été hébergés au C.H.R.S. au cours de l'année 2019 :

- 7 couples avec enfants
- 2 couples sans enfant
- 8 femmes avec enfants
- 5 femmes seules (dont 2 présentes au sein d'un groupe familial)
- 2 hommes seuls (spécificité sur l'Est et l'Ouest du département, sauf cas particulier)

Nous avons la possibilité d'accueillir des hommes seuls dans le Santerre-Haute Somme et la Picardie Maritime en raison du manque de place d'hébergement sur ces secteurs contrairement au Grand Amiénois où il existe des C.H.R.S. exclusivement dédiés aux hommes.

Toutefois, cette année nous avons accueilli un homme seul à Amiens suite à une décision de la DDCS pour une personne sortant d'un CADA.

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2019	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
63	2	21	12	10	9	4	5

* âge pris en compte au 31/12/19

La moyenne d'âge des résidents est de 26 ans (et de 35 ans pour les résidents adultes).

En 2018, l'âge moyen était de 28 ans.

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2019	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
63	13	16	27	7

➤ **Les ménages présents au 31 décembre 2019**

14 ménages (soit 38 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019 ; dont 2 femmes faisant chacune partie d'une unité familiale, considérées comme 2 ménages.

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
<i>Au 31/12/18 16 ménages (43 personnes)</i>	<i>43 (12 ménages) dont 2 dames faisant chacune partie d'une unité familiale</i>	<i>21 (2 ménages)</i>	<i>17 (2 ménages)</i>
Au 31/12/2019 14 ménages (38 personnes)	42 (9 ménages) dont 2 dames faisant chacune partie d'une unité familiale	20 (2 ménages)	7 (3 ménages)

La moyenne de séjour des ménages présents dans la structure au 31/12/19, tous secteurs confondus, est **de 23 mois** (en 2018, elle était de 27 mois).

Au 31 décembre 2019, sur 14 ménages accompagnés par le C.H.R.S., 7 avaient des ressources égales ou supérieures au RSA, 3 avaient des ressources en deçà et 4 n'avaient aucune ressource propre.-

Parmi les ménages n'ouvrant pas droit aux minimas sociaux, 3 ont obtenus une Admission Exceptionnelle au Séjour depuis moins de 5 ans ; 2 dames sans droit ni titre, faisant parti d'un groupe familial ; 1 jeune, ayant obtenu une protection subsidiaire, et 1 couple ont moins de 25 ans.

Concernant la Picardie Maritime, la durée de séjour des ménages présents au 31 décembre a fortement diminuée. En effet, un ménage sorti dans un contexte de violence s'est séparé et une procédure d'expulsion à l'encontre de monsieur lui a été signifiée. Il a fini par rendre les clés de lui-même fin janvier 2020 laissant un logement fortement dégradé, que nous avons dû remettre en état avant de privilégier un accueil.

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous allons présenter cette année :

1. L'accompagnement hors les murs : dit aussi en diffus.

Le gouvernement a engagé en 2018 un processus de réduction des crédits dédiés aux C.H.R.S. s'appuyant sur l'Enquête National des Coûts qui compare les places C.H.R.S. en les classant par Groupes Homogènes d'Activités et de Missions (G.H.A.M.), groupes auxquels sont associés des tarifs plafonds à la place.

Ce mode de calcul de financement a un impact très important sur la dotation de notre C.H.R.S. du fait de la prise en compte des 12 places internes du site comme unité G.H.A.M., indépendantes des 26 autres places « diffuses ». Pour ces 12 places internes, du fait des coûts de veille/gardiennage, notre coût à la place excède de beaucoup le tarif plafond et, même si les 26 autres places ont un coût à la place inférieur à celui du G.H.A.M. correspondant, les arbitrages budgétaires nationaux et régionaux aboutissent à une baisse importante de la dotation - Et cette baisse est présentée comme une première étape d'une réduction s'étalant sur 4 ans.

L'association a rencontré de réelles difficultés à maintenir, à terme, un dispositif d'hébergement d'insertion, en lien notamment avec son coût de gardiennage.

De plus, la mobilisation de chambres, avec des espaces communs collectifs, ne semble plus convenir à la réalité des situations des ménages sollicitant un accompagnement dans un logement de transition. L'accompagnement vise à doter la personne d'outils, de relais, de ressources, pour cheminer vers une insertion durable. Il vise non seulement à résoudre des difficultés mais, au-delà, à permettre au ménage de se projeter vers l'avenir. Il ne se limite pas à l'accompagnement du projet logement, mais s'inscrit dans une approche plus large de l'insertion : accès aux droits, accès aux soins, insertion professionnelle, insertion sociale.

De ce fait, l'intégralité de nos places C.H.R.S sont désormais réparties sur l'ensemble du territoire en logement diffus. L'accompagnement hors les murs exige une évolution des modalités d'intervention, ainsi que des pratiques sociales qui s'inscrivent dans une nouvelle culture : le logement constitue l'étape initiale de l'insertion et non l'objectif final ; les intervenants sociaux vont au-devant des personnes (visites à domicile, accompagnement dans les démarches) ; l'accompagnement peut être envisagé sur la durée. Ce type d'accompagnement a bien-sûr des avantages mais aussi des inconvénients. L'une des difficultés sur lequel on travail est la mobilisation des personnes autour du CVS. En effet, l'absence de collectivité rend la mobilisation des personnes accueillies plus laborieuse. Surtout lorsqu'ils sont hébergés un « peu partout » sur le territoire. Parallèlement, cet hébergement permet aux ménages accueillis d'être confrontés à la réalité (loyer résiduel, charges au nom du ménage, consommation au réelle...) en occupant un logement autonome au sein d'un lieu de vie.

2. Projet de « Découvertes Musicales » : Bilan de l'année 2019

L'accès à la culture musicale peut se révéler difficile.

Le service SHLA disposait, jusqu'en septembre 2019, d'une structure collective où était hébergée une vingtaine de personnes, prises en charge sur deux dispositifs : le Logement Temporaire et le CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale). Pendant l'été, suite à une baisse budgétaire, la décision de fermer la structure collective a été prise et les personnes qui y étaient hébergées ont toutes été relogées dans des appartements répartis sur Amiens.

L'évolution de l'accompagnement social proposé, en raison de la fermeture de la structure collective, aura nécessairement un impact sur le projet de « Découvertes Musicales ». En effet, le lien permanent avec les personnes hébergées sur la structure collective semblait faciliter l'organisation des sorties.

Outre l'idée de faire découvrir des artistes, c'est avec la volonté de permettre aux personnes que nous accompagnons de se connaître, de rompre l'isolement, de « sortir du foyer » et de partager un moment « ensemble » autour de la musique que ce projet est né en 2017 (avec un partenariat des équipes du Festiv'Art pour les concerts de *Camille* et *Nosfell*, et le concert du chanteur *M*).

Les retours positifs des personnes venues à ces deux moments nous ont donné l'envie de reconduire ce projet pour l'année 2018, année où nous sommes allés aux concerts de *Claudio Capéo*, de *Juliette Armanet*, de *Marc Lavoine* et pour finir, de *Dadju*.

Pour cette nouvelle année, c'est plus d'une trentaine de personnes qui ont pu être associées à ce projet et ainsi venir découvrir des artistes sur scène, en petit groupe.

L'organisation de ces soirées nécessite un temps de préparation. En effet, si de nombreux artistes viennent se produire à Amiens, il est difficile de pouvoir anticiper l'accès à un concert, ou un spectacle, de manière certaine. Nous travaillons en amont, afin d'expliquer notre projet aux sociétés de productions et aux « tourneurs » qui organisent les concerts sur Amiens. C'est grâce à l'investissement de certaines sociétés de productions d'artistes, avec qui nous avons pu travailler dans un autre cadre depuis plusieurs années, que ce projet a pu se réaliser et perdurer dans le temps.

Nous participons à ces événements sur la base d'invitations, offertes par les sociétés de production, ainsi que, pour cette année, les équipes du Cirque A. Gruss.

Nous avons, cette année, pu participer aux événements suivants :

- **Franck DUBOSC**, au Zénith d'Amiens, le 19 Mars 2019
- **Jeff PANACLOC**, au Zénith d'Amiens, le 5 avril 2019
- **ANGELE**, au Zénith d'Amiens, le 5 juin 2019
- **Le Cirque Arlette GRUSS**, à Amiens, le dimanche 10 Novembre 2019.

Pour cette nouvelle année, nous avons fait le choix d'élargir les propositions de sorties, au-delà de la musique. Nous avons donc pu proposer deux spectacles comiques, ce qui fût une découverte pour bon nombre d'entre nous, et un moment apprécié de tous.

Le concert de la chanteuse Belge Angèle était une soirée très attendue pour les personnes qui ont assisté à ce concert et le moment a été très apprécié.

La ville d'Amiens accueille tous les ans le spectacle de la *famille Gruss*, dans le quartier de la Hotoie. Nous avons pu bénéficier de 6 invitations. Pour la première fois, les résidents se sont organisés par eux-mêmes pour aller voir le spectacle. Les retours des personnes qui sont allés découvrir ce Cirque sont positifs.

En conclusion, nous pouvons dresser un bilan positif de ce projet. En effet, ces événements constituent un moment attendu par les résidents qui sont en demande de pouvoir continuer à pouvoir assister à des concerts et des spectacles. Ces moments permettent à chacun de s'évader d'un quotidien qui peut être difficile. L'idée de pouvoir vivre ensemble un moment privilégié autour de la musique et de la découverte d'un artiste, semble appréciée de tous et amène une dynamique positive.

Pour 2020, la programmation musicale sur les scènes Amiénoises semble variée et riche. Nous espérons pouvoir de nouveau proposer des soirées aux personnes que nous accompagnons. Une première date est déjà prise, pour aller assister au spectacle de *Muriel Robin* dès le mois de janvier...

Enfin, les résidents se joignent à moi pour remercier tout particulièrement nos partenaires musicaux, sans qui rien n'aurait pu se mettre en place. Merci donc aux sociétés *Little Bros Productions*, *Artisticrecords*, *Caramba Spectacles*, *Idille Production*, *Auguri Production* ainsi que la direction du *Zénith d'Amiens Métropole* pour leur investissement et leur fidélité dans ce projet. Un réel merci aux équipes du *Cirque Arlette Gruss* de nous avoir permis de venir découvrir leur nouvelle création. Merci aux autres sociétés de productions sollicitées pour l'écoute de notre projet, même si certains concerts n'ont pas pu avoir lieu.

Les sorties

1. Le nombre de sorties

Durant l'année 2019, 12 ménages pour 25 personnes (dont 17 adultes et 8 enfants) sont sortis de notre structure (dont 2 séparations)

- Une mère et son fils majeur ont quitté le CHRS (Madame a été accueillie à la Pension de Famille et Monsieur est parti sans laisser d'adresse)
- Un couple s'est séparé (l'autre personne s'est maintenue dans la prise en charge)

En 2018, 3 ménages, composés de 4 adultes, ont quitté le CHRS

Types de sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Attribution logement public								
Attribution logement privé	1		1				2	
Autres structures d'hébergement et d'accompagnement		3		1				4
Structure d'urgence		1						1
Hébergement familial ou amical						1		1
Parti sans laisser d'adresse						2		2
Fin de prise en charge		1			1		1	1
Retour à la situation initiale		2						2
Pension de famille						1		1
TOTAL	1	7	1	1	1	4	3	12

2. Les durées de prise en charge des 12 ménages sortis, par territoire

Ménages	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
3 ménages sortis en 2018	17 mois (1 ménage)	22 mois (1 ménage)	11,5 mois (1 ménage)
12 ménages sortis en 2019	38 mois (7 ménages)	31 mois (1 ménage)	17 mois (4 ménages)

3. Les ressources principales des 12 ménages sortis (dont 1 séparation de couple et 1 fils majeur)

Types de ressources à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Sans droit aux ressources		1						1
Sans		1				1		2
RSA socle ou majoré		4		1		1		6
RSA activité		1						1
Salaire / CDI								
Salaire / CDD					1		1	
AAH	1					2	1	2
ASS			1				1	
TOTAL	1	7	1	1	1	4	3	12

Les personnes accueillies au sein du C.H.R.S ont des ressources précaires mais qui reste éloigné de l'emploi et de la formation. L'absence de compétences professionnelles, la méconnaissance de la langue française...rendent l'accès à l'emploi et ou la formation compliquée. C'est pourquoi les ressources restent malheureusement précaire.

4. La situation professionnelle des 17 adultes sortis

Situation professionnelle à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDD / CDI / CDI T partiel					1		1	
Personne au foyer ou étudiant	1	6				4	1	10
Formation								
Demandeur d'emploi	1	4	1	1			2	5
Sans autorisation de travail		2						2
TOTAL	2	12	1	1	1	4	4	17

**Service Hébergement et Logement Accompagné
(S.H.L.A.)**

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

du dispositif des Logements Temporaires

« Structure interne »

« Logements diffus »

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Épargne

80200 PÉRONNE

B. Les Logements Temporaires

1. Les Logements temporaires de la Structure Collective

Définition du public accueilli

La structure interne accueille des hommes et des femmes avec ou sans enfants, des couples avec ou sans enfants, en fonction de la capacité des chambres mis à disposition. Les personnes accueillies n'ont pas contracté de dette locative et/ou ne sont pas en situation de surendettement. Elles doivent percevoir des ressources afin d'être en capacité de régler une participation aux frais d'hébergement et de voir leur projet de relogement aboutir.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non l'association vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

L'accueil

1. Nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2019, la structure Interne des Logements Temporaires a accueilli 3 nouveaux ménages soit 5 personnes

En 2018, 11 ménages avaient été accueillis, soit 16 personnes.

2. Les motifs de la demande d'admission

Motif de la demande d'admission	Ménages accueillis dans l'année	
	2018	2019
Rupture familiale/conjugale	6	/
Rupture de solidarité	3	1
Logement insalubre/inadapté	1	/
Sortie de l'IML jeune	1	/
Sans solution à la sortie d'hébergement	/	1
Expulsion locative	/	1
TOTAL	11	3

En 2019, nous avons accueilli 3 ménages contre 11 en 2018. Cela peut s'expliquer par la fermeture de la structure Lemerchier. De nouveaux accueilles n'ont pu se faire et les logements mobilisés en diffus ont permis de remplacer les logements précédemment en interne. De plus, les ménages accueillis étant présent depuis peu de temps sur le dispositif.

Le délai d'attente avant l'admission

En moyenne, les 3 ménages accueillis en 2019 ont attendu 2 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de **52** jours
- Le délai le plus long est de **89** jours

En 2018, le temps d'attente avant l'admission était de 3 mois.

3. Les ressources principales des 3 ménages entrés

Types de ressources à l'entrée	Ménages accueillis dans l'année	
	2018	2019
CDI	1	
CDD	2	
RSA activité	2	
RSA socle ou majoré	3	3
ARE	2	
Pension invalidité	1	
TOTAL	11	3

4. La situation professionnelle des 4 adultes entrés

Situation professionnelle à l'entrée	Ménages accueillis dans l'année	
	2018	2019
CDI /CDI T partiel	1	
CDD/intérim	3	
Demandeur d'emploi	6	3
En formation	/	1
Invalidité	1	
TOTAL	11	4

L'hébergement

13 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2019, représentant 19 personnes, 14 adultes et 5 enfants mineurs (dont 3 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit d'hébergement).

La structure ayant fermée au 30 Septembre 2019, le taux d'occupation est calculé sur 273 jours.

Le taux d'occupation est de 93 % en 2019 (soit 2533 jours d'occupation/10 chambres)

En 2018, le taux d'occupation avait été de 89 % pour 22 ménages (soit 3589 jours /11 chambres) – sur une année complète.

- 10 ménages (soit 15 personnes) étaient présents au 1er janvier 2019
- 3 ménages (soit 5 personnes) ont été accueillis en 2019

a. La composition familiale des ménages hébergés

13 ménages (19 personnes) ont été hébergés au cours de l'année 2019 :

- 3 hommes avec enfants
- 1 femmes seules
- 8 hommes seuls
- 1 couple avec enfants

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents dans l'année	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
19	0	5	2	3	5	4	0

* âge pris en compte au 30/09/19

La moyenne d'âge des résidents est de 31 ans en 2019. En 2018, l'âge moyen était de 35 ans.

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents dans l'année	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
19	12	3	2	2

L'accompagnement

Après de nombreuses années de fonctionnement, « l'Hôtel Social », aussi appelé « l'Hostellerie de la Sandrine », situé au 15 rue Lemerchier a fermé ses portes en septembre 2019.

Les personnes qui y étaient hébergées ont pu, pour certaines accéder à un logement autonome, et pour d'autres, se voir proposer un nouveau lieu d'hébergement, dans des logements individuels situés à Amiens ou au sein d'une résidence. Quelques mois après cette étape importante, nous avons proposé aux personnes qui avaient été hébergées au sein de cette structure et étaient encore prises en charge par l'association de nous aider à dresser un bilan de ce changement de mode d'hébergement. Si l'ensemble des personnes encore présentes à ce jour ont été convié à un temps d'échange, seules trois anciennes personnes ayant connu la structure collective y ont participé, avec les travailleurs sociaux et un des gardiens qui intervenaient rue Lemerchier.

« L'indépendance en collectivité »



Il ressort des échanges les éléments suivants :

Ce qui était apprécié au sein de la structure collective était la convivialité et un sentiment de sécurité. En effet, au-delà de la situation « géographique » privilégiée de la structure rue Lemerchier, proche des organismes administratifs et du centre-ville, les personnes présentes évoquent une certaine convivialité qui a disparu depuis leur départ de la structure collective. Elles appréciaient les repas collectifs : le fait de préparer ensemble (les personnes hébergées, leurs enfants et les travailleurs sociaux) et de partager le repas ; ces moments étaient propices aux échanges de tout ordre. Les retransmissions de matchs de foot, proposées par les veilleurs, qui se tenaient dans la pièce collective sont également mises en avant comme des moments de convivialité d'autant plus que des personnes hébergées peu présentes par ailleurs lors de moments collectifs y participaient. Tout le monde en profitait aussi pour partager le repas avant ou après le match. Une personne évoque également le fait de s'être sentie valorisée au sein de la structure collective en rassemblant d'autres personnes hébergées autour de ses talents culinaires ou en leur proposant ses services de couturière, elle se sentait utile.

Les personnes qui ont été hébergées dans une résidence, suite à la fermeture de la structure collective, souhaitent renouveler l'expérience et y aménager un jardin, comme cela avait pu se faire rue Lemerchier.



Parallèlement, le sentiment d'avoir gagné en autonomie est également souligné par l'ensemble des personnes présentes.

Cette question de l'autonomie est liée au fonctionnement qui était en place à la structure en lien avec la présence continue de l'équipe éducative ; entre les veilleurs animateurs et les éducateurs. Le fait de gérer maintenant de manière individuelle les dépenses liées aux charges, comme l'électricité, est également mis en lien avec cette notion d'autonomie et de responsabilité individuelle. Le budget consacré aux dépenses courantes est maintenant plus important. En effet, sur la structure collective, seule une participation financière globale était demandée, tout était inclus jusqu'au wifi pour bénéficier d'un accès à internet.

Si le sentiment de se sentir plus autonome est assez unanime, la question de l'isolement a aussi été soulevé par certains. Par exemple, une des personnes présentes a pu verbaliser le fait de se sentir plus autonome, mais ressentir le manque du monde, du fait de n'avoir jamais été seule.

Cette dimension collective a créé un manque du fait de son arrêt et un sentiment nouveau d'insécurité, expliqué par la présence des gardiens qui pouvait rassurer, par exemple en cas de problème de santé la nuit... La proximité de l'équipe éducative était sécurisant et participait à rompre ce sentiment d'isolement.

Le lien entre les veilleurs et le reste de l'équipe éducative a été souligné au travers du cahier de liaison, outil vécu comme rassurant par les personnes présentes.

Il a fallu changer les habitudes : l'évocation de l'image d'une « barrière » pour caractériser les locaux situés rue de Sully : « *Un lieu où l'on ne vient pas comme ça* ».

Enfin, des échanges ont eu lieu concernant l'idée d'une certaine solidarité qui s'était instaurée entre les personnes qui vivaient dans la structure collective, solidarité qui s'avère à présent plus difficile quand on est seul dans un logement disséminé sur Amiens, par exemple. Toutefois, ce sentiment d'avoir perdu une certaine notion de solidarité peut être nuancé pour les personnes ayant quitté la structure de la rue Lemerchier, pour être relogé dans une résidence, par exemple.



...

Les sorties

1. Le nombre de sortie

Durant l'année 2019, 5 ménages (14 personnes dont 1 enfant) sont sortis définitivement de la structure.
En 2018, ils étaient 16 ménages.

La structure ayant fermée au 30 Septembre 2019, 8 ménages ont été transférés au fur et à mesure, dans un autre logement au sein de la structure Logement Temporaire Externe (ils apparaissent donc dans le rapport d'activités sur les logements temporaires externe).

Types de sorties	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Attribution logements public	6	4
Retour à la situation initiale	1	/
Hébergement familial	2	/
Fin de prise en charge	/	1
Réorientation association Aprémis	1	/
Parti sans laisser d'adresse	2	/
TOTAL	12	5

Répartition par bailleurs	TOTAL 2018	TOTAL 2019
Attribution logement OPH Amiens	2	1
Attribution logement SIP	4	/
Attribution logement ICF Habitat	/	3
Attribution logement CLESENCE	/	/
TOTAL	6	4

2. Les durées de prise en charge des ménages sortis

La moyenne de séjour des ménages ayant quitté définitivement le dispositif a été de 11 mois en 2019.
Elle était de 10 mois en 2018.

Ménages	Temps de prise en charge moyen en mois
12 ménages sortis en 2018	10
5 ménages sortis en 2019	11

3. Ressources principales des ménages sortis

Type de ressources à la sortie	TOTAL	
	2018	2019
RSA activité	/	1
Indemnités de formation	/	1
RSA socle ou majoré	7	/
Salaire / CDI ou CDDI	2	1
Salaire / CDD ou Intérim	2	/
Prestations d'invalidité	/	1
ARE	1	1

4. Situation professionnelle des adultes sortis

Situation professionnelle des adultes sortis	TOTAL	
	2018	2019
CDI / CDDI	2	1
CDD /Formation / intérim	2	/
Personne au foyer	/	1
Demandeur d'emploi	8	3
TOTAL	<i>12</i>	5

A titre indicatif, parmi les 8 ménages transférés en structure externe, nous comptons 5 hommes seuls, 1 couple avec enfant et 2 hommes avec enfants.

Les 8 ménages ayant été transférés en structure externe pendant l'année 2019, sont restés en moyenne 11 mois en structure interne.

II. Les Logements Temporaires diffus

Au 31 décembre 2019, le parc logement du dispositif des Logements Temporaires externes était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : 19 logements individuels
- sur le Santerre : 3 logements individuels à Péronne, 4 logements individuels à Albert
- sur la Picardie Maritime : 19 logements individuels à Abbeville

Définition du public accueilli

Les logements temporaires accompagnés permettent d'accueillir des ménages en rupture de logement nécessitant un accompagnement social lié au logement. Ces ménages peuvent rencontrer des difficultés sur le plan budgétaire et administratif (dette locative, dossier de surendettement...). L'accompagnement social proposé par l'association doit tenter de lever les freins pour permettre l'accès à un logement autonome.

Le parc de logements, allant de la chambre au type 5, accueille des ménages avec ressources et de toute composition familiale.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non ~~l'association~~ vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

L'accueil

1. Nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2019, le dispositif des Logements Temporaires « externes » a accueilli 24 nouveaux ménages soit 40 personnes. Parmi les 24 ménages, il y a 8 ménages qui ont été transférés de la structure interne vers la structure externe à Amiens.

- pour le **Grand Amiénois** : 14 ménages, soit 26 personnes (dont 1 adulte ayant rejoint sa famille déjà présente sur la structure)
- pour le **Santerre Haute Somme** : 1 ménage, soit 2 personnes
- pour la **Picardie Maritime** : 9 ménages, soit 12 personnes

En 2018, ils étaient 32 ménages pour 56 personnes.

2. Les motifs de la demande d'admission

Les motifs de la demande d'admission	Nombre total de ménages accueillis dans l'année						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Rupture conjugale sans violence					6	5	6	5
Rupture conjugale avec violence						2		2
Dettes de loyer sans procédure					1		1	
Expulsion locative	5	3	1		2		8	3
Rupture de solidarité	2	2	1	1	4	1	7	4
Logement insalubre					1		1	
Incarcération					1		1	
Réorientation APEMIS	1						1	
Transfère structure interne vers la structure externe		8						8
Sans domicile fixe		1						1
Sans solution à la sortie d'hébergement	2		1				3	
Fin de bail	2				1	1	3	1
Arrivé d'un autre département	1						1	
TOTAL	13	14	3	1	16	9	32	24

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme

L'année 2019 marque une baisse significative d'orientation sur le dispositif des logements temporaires sur les territoires du Santerre Haute Somme et de la Picardie Maritime expliquée par l'évolution des orientations vers l'IML et le Logement d'abord.

Puis, la fermeture de la structure collective du territoire Grand Amiénois a nécessité le transfert des ménages accueillis en interne vers des lieux d'hébergement en diffus (8 ménages sur 14).

Dans le secteur de la Picardie Maritime :

Nous constatons sur ce secteur que les personnes accueillies en logement temporaire sont orientées, pour plus de la moitié d'entre elles, suite à une rupture conjugale. Notons que les ruptures avec violence n'étaient pas constatées sur l'année 2018.

Par ailleurs, sur les neuf ménages accueillis, trois présentent une dette locative auprès d'un office HLM correspondant à des réparations locatives importantes pour un montant moyen de 5000 €.

Le nombre d'accueils a fortement diminué en 2019. En effet, notre parc d'hébergement comporte 7 chambres meublées vers lesquelles le SIAO oriente essentiellement des hommes seuls sans enfant. Compte tenu de ces modalités d'hébergement, les possibilités d'accueils sont réduites. De plus, nous constatons que les logements nécessitent des travaux importants suite à des dégradations ou négligences occasionnées par des résidents qui impactent de fait sur les délais d'accueils (4 logements ont été refaits).

Le délai d'attente avant l'admission

Dans le Grand Amiénois : Parmi les 14 ménages accueillis en 2019, 8 ménages ne sont pas comptabilisés au vu du transfert de la structure interne vers la structure externe.

Par conséquent, les 6 ménages accueillis en 2019 dans le Grand Amiénois ont attendu 4 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de **12**
- Le délai le plus long est **de 7 mois**

En 2018, pour le Grand Amiénois le délai moyen était de 4 mois

Dans le Santerre Haute Somme, le ménage accueillis en 2019 a attendu 2 mois entre la validation de sa demande par la commission SIAO et son accueil.

En 2018, pour le Santerre Haute Somme le délai moyen était de 9 mois.

En Picardie Maritime, les 9 ménages accueillis en 2019 ont attendu en moyenne 3 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de **10 jours**
- Le délai le plus long est de **8.5 mois**

En 2018, pour la Picardie Maritime le délai moyen était de 2,5 mois.

3. La composition des ménages accueillis

La composition familiale des 24 ménages (40 personnes) accueillis sur l'ensemble des 3 territoires est répartie comme suit sur les 3 territoires :

Grand Amiénois : 14 ménages

- 1 couple avec enfants
- 1 couple sans enfant
- 1 femme isolée avec enfants
- 4 hommes isolés avec enfants
- 7 hommes isolés
- 1 homme ayant rejoint un ménage déjà présent depuis 2018

Santerre Haute somme : 1 ménage

- 1 homme isolé avec enfants

Picardie Maritime : 9 ménages

- 2 hommes isolés avec enfants
- 2 femmes isolées
- 5 hommes isolés

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents dans l'année 2020 (40 personnes)	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
Grand Amiénois	14	6	3	3
Santerre Haute Somme	1			1
Picardie Maritime	7	3	2	
TOTAL	22	9	5	4

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2020 (40 personnes)	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 18 ans	Agés de 19 à 24 ans	Agés de 25 à 34 ans	Agés de 35 à 44 ans	Agés de 45 à 54 ans	Agés de 55 ans et plus
Grand Amiénois		9	2	2	7	5	1
Santerre Haute Somme		1			1		
Picardie Maritime		3		1	2	4	2
TOTAL		13	2	3	10	9	3

*âge pris en compte au 31/12/19

La moyenne d'âge globale des adultes accueillis est de 42 ans. En 2018, elle était de 44 ans.

La moyenne d'âge selon le territoire :

Grand Amiénois : 17 adultes (41 ans) - En 2018, elle était de 45 ans

Santerre Haute Somme : 1 adulte (39 ans) - En 2018, elle était de 42 ans

Picardie Maritime : 9 adultes (47 ans) - En 2018, elle était de 44 ans

4. Les ressources principales des 24 ménages accueillis

Types de ressources	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
RSA socle	7	10	1		5	5	13	15
RSA activité		1			2		2	1
Salaire	3	1	1	1	1		5	2
AAH			1		1	1	2	1
ARE	1	1			1	1	2	2
ASS	1	1			3	2	4	3
Retraite					1		1	
Emploi aidé / Formation	1						1	
Pension d'invalidité					1		1	
Indemnité journalière					1		1	
TOTAL	13	14	3	1	16	9	32	24

Les personnes accueillies en 2019 sont essentiellement bénéficiaires des minima sociaux. Pour la majorité, ce sont des demandeurs d'emplois de longue durée.

Sur l'ensemble des territoires, nous avons accueilli une majorité de ménages percevant des ressources inférieures à 500 € correspondant au RSA et à l'ASS. Pour autant, 23 personnes sur 37 accueillies sont en recherche d'emploi.

5. La situation professionnelle des 27 adultes accueillis

Situation professionnelle à l'accueil	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDD / intérim	1	2	1	1	1		3	3
CDI / CDIP	2						2	
Demandeur d'emploi	10	13	2		11	7	23	20
Retraite					1		1	
Personne au foyer	4	1			1	2	5	3
Formation	1	1					1	1

Invalidité					1		1	
Arrêt maladie					1		1	
TOTAL	18	17	3	1	16	9	37	27

Nous constatons les mêmes particularités qu'en 2018, sur l'ensemble des territoires, nous avons accueilli une majorité de ménages qui se retrouvent en situation de précarité face à l'emploi (20 adultes inscrits en tant que demandeur d'emploi et 3 personnes en C.D.D et/ou intérimaires).

Cette précarité est clairement identifiée comme un frein à l'accès au logement autonome qui reste pour autant la priorité des ménages accueillis.

L'accès à l'emploi peut s'avérer complexe au regard du faible niveau d'étude et du manque de qualification des ménages.

L'hébergement

68 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2019, représentant 125 personnes, 88 adultes et 37 enfants mineurs (dont 21 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit de visite et d'hébergement).

Le taux d'occupation était de 89 % en 2019 (soit 14569 jours d'occupation/ 45 logements).

Grand Amiénois : 7047 jours d'occupation pour 21 Logements, soit 92 %

Santerre Haute Somme : 2676 jours d'occupation pour 8 logements, 92 %

Picardie Maritime : 4846 jours d'occupation pour 16 logements, 83 %

- 44 ménages (soit 85 personnes) étaient présents au 1er janvier 2019
 - 21 ménages présents dans le Grand Amiénois soit 50 personnes : 36 adultes (dont 8 enfants majeurs) et 14 enfants (dont 4 en DVH)
 - 7 ménages présents sur le Santerre Haute Somme soit 11 personnes : 7 adultes et 4 enfants (dont 3 en DVH)
 - 16 ménages présents en Picardie Maritime soit 24 personnes : 18 adultes (dont 2 enfants majeurs) et 6 enfants (dont 4 en DVH)
- 24 ménages (soit 40 personnes) ont été accueillis en 2019
 - 14 ménages accueillis dans le Grand Amiénois soit 26 personnes (dont 1 personne ayant rejoint un ménage déjà présent) : 17 adultes et 9 enfants (dont 6 en DVH)
 - 1 ménage accueilli sur le Santerre Haute Somme soit 2 personnes : 1 adulte et 1 enfant en DVH
 - 9 ménages accueillis en Picardie Maritime soit 12 personnes : 9 adultes et 3 enfants en DVH

En 2018, 75 ménages (143 personnes) avaient été accompagnés, dont 32 ménages accueillis.

Pour un taux occupation de 94 % (15849 jours d'occupation / 46 logements)

Les ménages présents au 31 décembre 2019

33 ménages (58 personnes) étaient présents soit :

- **18 ménages (37 personnes) pour le Grand Amiénois**
- **7 ménages (11 personnes) pour le Santerre Haute Somme**
- **8 ménages (10 personnes) pour la Picardie Maritime**

Tableau durée de séjour des ménages présents au 31 décembre de l'année

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	dans le Grand Amiénois	dans le Santerre Haute Somme	en Picardie Maritime
<i>au 31/12/18 44 ménages (86 personnes)</i>	22	15	11
Au 31/12/19 33 ménages (58 personnes)	23	26	12

La moyenne de séjour des ménages présents dans la structure au 31/12/19, tous secteurs confondus, est **de 20 mois** (en 2018, elle était de 16 mois).

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer quelques aspects de nos actions qui ont amenés des questionnements réguliers en équipe.

Nous avons fait le choix de ne pas présenter une situation individuelle dans le cadre du dispositif logement temporaire. En effet, depuis octobre 2019, ce dispositif tend à disparaître pour laisser place à l'IML ainsi nous vous présentons ci-dessous la mise en place d'actions collectives transversales à ses deux dispositifs.

Nous vous présenterons par la suite une problématique rencontrée de manière transversale concernant l'accompagnement individuel des personnes hébergées dans le cadre de ses deux dispositifs.

1. L'accompagnement individuel

➤ La particularité de l'accompagnement dans les résidences :

Le service SHLA propose deux types d'hébergement : les logements diffus et les résidences.

Les résidences se situent à Albert (1), Péronne (1), Amiens (2). Elles comportent de 4 à 11 logements, principalement des logements de type 1 ou type 2. Au sein de ces résidences co-existent 3 dispositifs différents : CHRS, Logement Temporaire et Intermédiation locative. Il n'y a pas de permanence éducative au sein des résidences.

Les accueils concernent principalement des personnes isolées. Peu de familles sont hébergées au sein des résidences, ce qui ne favorise pas la mixité des personnes accompagnées.

Nous souhaitons faire part ici des difficultés que nous rencontrons dans les accompagnements que nous menons au sein de ces résidences.

Depuis plusieurs années, nous avons pu constater que les orientations concernent des personnes qui présentent diverses problématiques addictives. Accueillir au sein d'un même lieu plusieurs personnes avec la même conduite addictive peut exacerber les consommations et influencer sur les relations entre les résidents.

Pour exemple, au sein d'une résidence de 6 logements, 3 hommes isolés se retrouvent régulièrement chez l'un d'eux. Ces rencontres font l'objet d'alcoolisation massive qui engendre des nuisances sonores, des comportements inadaptés, et de la violence au sein de la résidence. Cette situation a nécessité l'intervention de la gendarmerie, interpellée par d'autres résidents qui ne supportent plus de ne pas jouir paisiblement de leur hébergement. Ces faits sont relatés dans le cadre des entretiens individuels et parasitent l'accompagnement social. Le référent social est alors davantage mobilisé sur la gestion des conflits, la nécessité d'apaiser les relations, sur le respect du règlement intérieur, que sur l'accompagnement social individualisé. Par ailleurs, ces regroupements peuvent engendrer de l'exclusion ou de la mise à l'écart des personnes qui ne se retrouvent pas dans ces types de comportements ou qui peuvent développer des craintes, de la peur face à cette situation.

Nous constatons que la configuration des locaux ne facilite pas l'instauration d'un climat serein en amplifiant les nuisances. Nos résidences proposent en moyenne 5 ou 6 logements de petite superficie sur 2 étages. Elles s'apparentent davantage à de grandes maisons divisées en logements plus qu'à un immeuble. La faible isolation phonique met à mal l'intimité des ménages accueillis.

Par ailleurs, comme énoncé en préambule, les résidences proposent 3 dispositifs d'accueil : C.H.R.S, I.M.L ou logement temporaire. En fonction du dispositif, les ménages ne sont pas soumis aux mêmes règles de financement de leur loyer. En C.H.R.S et en I.M.L, les familles accueillies ouvrent droit à l'aide au logement versée par la C.A.F et s'acquittent d'un loyer « résiduel » (déduction faite de l'A.P. L). Or en logement temporaire, les personnes ne perçoivent pas d'aide puisque l'hébergement bénéficie déjà d'une subvention

étatique versée aux gestionnaires, l'Allocation Logement Temporaire. Le ménage règle donc chaque mois une participation d'hébergement forfaitaire calculée en fonction du nombre de pièces à vivre et des charges qui s'y rattachent. Pour tous les dispositifs, le montant de la participation ne peut excéder 35% des revenus, charges comprises. Cette différence de financement entre les dispositifs, et donc entre les loyers versés par les personnes accompagnées, génère de l'incompréhension voire des tensions entre les résidents. Nous observons que les personnes accueillies comparent régulièrement leur situation.

Pour exemple, un homme accompagné au sein de la résidence d'Albert nous sollicite fréquemment au sujet du montant de sa participation aux frais d'hébergement qui s'avère plus élevée que celle de son voisin avec lequel il a des contacts sporadiques. Nous avons fourni les éléments factuels nécessaires à la compréhension de ces montants différents, cependant nous observons que ces explications ne permettent pas à Monsieur d'entendre cette différence. Selon son point de vue, ils se trouvent tous les deux dans la même situation puisqu'ils occupent un logement similaire de type 2, sont célibataires sans enfant à charge et perçoivent des ressources identiques.

Nous évaluons que cette incompréhension peut participer, à terme, à une perte de confiance et même à la rupture de l'accompagnement lorsque la relation entre l'accompagnant et la personne accompagnée est déjà fragilisée. Ces exemples témoignent des limites de l'accueil et de l'accompagnement en résidence.

Néanmoins, elle peut également être identifiée comme un lieu d'accueil favorable à la mise en liens entre les résidents, comme une structure qui rompt l'isolement et favorise l'entraide, la solidarité des personnes accueillies.

Pour exemple, un homme isolé a pu développer ses relations et rompre son isolement avec les personnes hébergées au sein d'une résidence de 6 logements. Cet homme a investi les espaces communs de la résidence en les entretenant régulièrement. Cette implication au sein des espaces collectifs lui a permis de rencontrer ses voisins. Des liens se sont créés rapidement générant des moments d'échange et de partage, autour de café, de repas, de jeux. Ainsi, Monsieur, au départ très isolé, a pu créer du lien avec d'autres personnes accompagnées.

Cette situation nous montre que la résidence peut aussi être un lieu de vie, de vivre ensemble et que des liens peuvent se créer et perdurer.

2. L'accompagnement collectif

Sur le secteur de la Picardie Maritime

En 2018, nous avons constaté, au cours de nos accompagnements individuels, un isolement des personnes hébergées. Cet isolement, consécutif à des ruptures conjugales ou familiales, fragilise les personnes. Pour la plupart sans emploi, avec des ressources précaires, les opportunités de créer du lien social sont peu propices. Nous constatons également que de plus en plus de personnes présentent des problèmes de santé (addictions ou état dépressif) qui ont souvent des répercussions à la fois sur leur quotidien mais aussi sur leurs démarches d'insertion sociale. Fort de ce constat, nous avons mis en place deux actions collectives autour de la thématique « santé-bien être ».

Cinq personnes ayant participé à ses actions en 2018 ont exprimé le souhait et le besoin de poursuivre ce type d'actions collectives. C'est pourquoi, nous avons souhaité aller plus loin dans cette réflexion en proposant un moment convivial autour d'un repas et d'un après-midi « jeux collectif », le 11 Avril 2019.

Ce repas a été proposé de manière transversale aux dispositifs d'hébergements : IML-LT-CHRS.

Dix personnes étaient présentes :

- 5 personnes accompagnées en Logement Temporaire
- 5 personnes accompagnées en Intermédiation Locative

Concernant les trois ménages accueillis en CHRS, aucun n'était présent pour les raisons en lien avec leur suivi (problématiques importantes de santé, problèmes d'adhésion à l'accompagnement, sorti du dispositif)

La mise en place d'une boîte à idées a permis de recueillir, de façon anonyme, l'avis des participants sur l'intérêt qu'ils portent à ces actions mais aussi leurs propositions.

De ce recueil, il ressort :

- Une journée qui a plu à l'ensemble des participants. Ils ont apprécié de passer un moment convivial ensemble autour des jeux : « j'ai bien aimé jouer à la pétanque, la bonne ambiance entre les personnes et j'ai aimé cuisiner » ou encore « j'ai adoré la convivialité de la préparation du repas tous ensemble »
- Ils sont en demande d'autres actions avec des idées comme une sortie pêche, une sortie à la plage et des activités manuelles et créatives : « j'aimerais faire une activité pêche ou une sortie à la mer » ou encore « découvrir d'autres activités manuelles ou musicales ».
- Selon eux, ces actions permettent de rencontrer de nouvelles personnes, de créer du lien et de sortir de leur environnement quotidien : « Très bonne journée, c'était convivial et cela permet de rencontrer de nouvelles personnes ».

Nous avons donc proposé deux autres sorties :

- le 11 juillet 2019, un pique-nique autour de la découverte de la Baie de Somme. Treize personnes étaient présentes sur l'ensemble des dispositifs (3 CHRS- 6 LT et 4 IML). Pour certains, cette sortie à la mer était la première et celle-ci a été beaucoup appréciée.
- le 19 décembre, nous avons organisé une sortie au marché Noël d'Arras regroupant treize personnes dont quatre enfants. Cette sortie a permis pour certains de passer un moment privilégié avec leurs enfants au cours de l'après-midi. Cette fin de journée s'est terminée dans un café par un goûter réunissant l'ensemble du groupe.

De notre point de vue, et au-delà de l'intérêt qu'y porte les personnes, ces actions collectives permettent aussi de créer un lien différent avec le travailleur social. Elles développent aussi « un partage d'expériences » ; ce qui favorise la restauration du lien social et de l'estime de soi, souvent fragilisés.

Pour le bénéfice que peuvent en tirer les résidents et pour ce temps « à part » dans l'accompagnement, nous souhaitons reconduire ce type d'action en 2020.

Les sorties

Durant l'année 2019, 35 ménages (68 personnes) sont sortis du dispositif des logements temporaires accompagnés. En 2018, 32 ménages sont sortis du dispositif.

Pour le Grand Amiénois, sur les 17 ménages sortis (40 personnes) :

- 3 hommes isolés
- 2 femmes isolées
- 5 couples avec enfants
- 2 femmes avec enfants
- 2 hommes avec enfants
- 3 couples

Pour le Santerre Haute Somme, sur les 1 ménages sortis (2 personnes) :

- 1 homme avec enfant

Pour la Picardie Maritime, sur les 17 ménages sortis (26 personnes) :

- 8 hommes isolés
- 4 femmes isolées
- 2 femmes avec enfants
- 3 hommes avec enfants

Types de sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Attribution logement public	7	7	2		8	6	17	13
Attribution logement privé	2				1		3	
Attribution Collectivité Territoriale						1		1
Pension de famille		2				1		3
Autre structure d'hébergement		7				4		11
Départ enfant majeur	1						1	
Fin de prise en charge	1		1		2	2	4	2
Accueil établissement spécialisé	1						1	
Parti sans laisser d'adresse		1	1	1	2		3	2
Retour situation initiale					1		1	
Hébergement amical/familial					2	3	2	3
TOTAL	12	17	4	1	16	17	32	35

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

Le nombre d'attribution de logement a légèrement diminuée en 2019 (7 contre 9 en 2018). Ce nombre est en constante baisse depuis 2016. En effet, 19 personnes étaient relogées en 2016 et 16 en 2017.

Cela s'explique par la fragilité financière des ménages accompagnés (minimas sociaux et/ou endettement) ; mais aussi par la difficulté de reloger les personnes isolées avec ou sans enfants. En effet, les offices HLM présents sur le territoire ont peu de libération de petits logements.

Les 4 ménages sortis dans une autre structure sont ceux qui ont été orientés vers le dispositif de l'Intermédiation Locative.

Répartition par bailleurs	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
OPH de la Somme		3	2		1	2	3	5
OPH d'Amiens	3	1					3	1
OPH de la Baie de Somme					8	3	8	3
SIP	2	1				1	2	2
ICF	1	1					1	1
Clésence	1	1					1	1
Attribution logement privé	2					1	2	1
TOTAL	9	7	2		9	7	20	14

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme

La majorité des ménages ayant accédé au logement autonome était inscrit au SYPLO. Pour cela, le référent du ménage a effectué une évaluation de sa capacité à accéder au logement. Pour autant, elle est travaillée de manière collégiale au sein des réunions de service et sur la base de critères objectifs préalablement établis. Un des critères retenus par l'ensemble des structures est le fait que le ménage se soit régulièrement acquitté de ses participations à l'hébergement. L'évaluation doit par ailleurs porter sur sa capacité à respecter ses obligations de futur locataire.

Le travail partenarial offre des solutions de relogement dans le parc social (13 ménages sur 35) avec nos partenaires historiques.

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

L'OPH de la Baie de Somme reste le principal bailleur sur le secteur Abbevillois. En effet, ce dernier a le plus important parc locatif et est le plus abordable en terme de loyer pour les ménages que nous accompagnons.

Les durées de prise en charge des 35 ménages sortis

Ménages	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
32 ménages sortis en 2018	26 mois (12 ménages)	24 mois (4 ménages)	9 mois (16 ménages)
35 ménages sortis en 2019	16 mois (17 ménages)	8 mois (1 ménage)	14 mois (17 ménages)

La moyenne de séjour des ménages ayant quitté le dispositif en 2019 est de 12 mois. Elle était de 20 mois en 2018.

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme

Le service accueille un public en situation de précarité économique, sociale parfois liée à des conduites addictives et/ou troubles psychiatriques.

L'ensemble de ces aspects présentent autant de freins à l'accès au logement autonome et sous-entendent une durée d'accompagnement qui s'inscrit dans le temps. En effet, cette notion de temporalité est tout aussi nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de prendre conscience de leurs difficultés en étant dans une relation de réciprocité avec le travailleur social.

Toutefois, nous pouvons expliquer la forte baisse de la moyenne de séjour par deux constats. Premièrement, la fermeture de la structure collective a nécessité un transfert des ménages accueillis en logements temporaires diffus. Deuxièmement, pour répondre à la demande de la DDCS, des ménages accueillis en Logements temporaires diffus ont basculé vers de l'IML. Pour autant, ces ménages sont comptabilisés dans les sorties alors qu'ils sont toujours hébergés et accompagnés par le SHLA.

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

La durée de prise en charge des ménages sortis au cours de l'année 2019 a augmenté (14 mois contre 9 mois en 2018).

Comme nous l'avions précisé l'année dernière, le service accueille un public en situation de précarité économique, sociale parfois liée à des conduites addictives et/ou des troubles dépressifs.

L'ensemble de ces aspects présentent autant de freins à l'accès au logement autonome et sous-entendent une durée d'accompagnement qui s'inscrit dans le temps. En effet, cette notion de temporalité est tout aussi nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de prendre conscience de leurs difficultés en étant dans une relation de réciprocité avec le travailleur social.

Ainsi, sur 16 personnes sorties en 2019, la moitié présente des conduites addictives et/ou troubles dépressifs.

3. Les ressources principales des 35 ménages sortis

Types de ressources à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
RSA socle	5	7	3		7	12	15	19
RSA activité		1						1
Salaire / CDI temps partiel	2	6		1	1		3	7
Salaire / CDD ou Intérim	3	2			2		5	2
AAH	1	1			1	1	2	2
ARE	1		1		2		4	
ASS						2		2
Retraite					1	1	1	1
Emploi aidé / Formation					1		1	
Pension d'invalidité					1	1	1	1
TOTAL	12	17	4	1	16	17	32	35

En 2019, on observe que sur le territoire Grand amiénois, 8 ménages sur les 17 hébergés perçoivent des ressources liées à une activité salariale. Ce constat ne s'applique pas aux territoires Santerre Haute Somme et Picardie Maritime qui restent des secteurs géographiques davantage sinistrés économiquement. Nous remarquons une augmentation importante du nombre de personnes sorties percevant les minimas sociaux et/ou l'ASS (82 %).

Pour autant, tous territoires confondus, les ressources principales émanent des minimas sociaux et notamment du R.S.A socle.

4. Situation professionnelle des 49 adultes sortis

Situation professionnelle à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDI / CDI temps partiel	2	6		1	1		3	7
CDD/intérim	3	2			2		5	2
Demandeur d'emploi	7	10	4		10	12	21	22
Retraité					1	2	1	2
Sans emploi	3	2				3	3	5
En invalidité								
Formation		1						1
Personne au foyer	1	8			1		2	8
Garantie jeunes								
Sans autorisation de travail					1	2	1	2
TOTAL	16	29	4	1	16	19	36	49

Les 2 personnes qui ne sont pas autorisées à travailler le sont pour des raisons de santé

En 2019, la situation professionnelle des adultes sortis révèle que l'accès à l'emploi n'est pas la seule donnée à prendre en compte pour être relogé. En effet, nous observons que seules 9 des 49 personnes ayant accédé à un logement sont en situation effective d'emploi. 22 personnes sont dans l'attente de trouver du travail.

Une majorité d'adulte à l'entrée comme à la sortie sont demandeur d'emploi. Les personnes salariées sont peu représentées. Le partenariat avec les dispositifs d'insertion professionnelle est primordial pour mobiliser les ménages et faciliter l'accès à un emploi ou à une formation. Toutefois, nous constatons que les personnes n'ont pas de référent de parcours RSA.

***Service Hébergement et Logement Accompagné
(S.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

du dispositif de l'Intermédiation Locative

« I.M.L. Classique »

« I.M.L. D.A.L.O. »

« I.M.L. Jeunes »

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

Antenne Santerre - Haute Somme

1 rue de la Caisse d'Épargne

80200 PÉRONNE

C. L'intermédiation locative (I.M.L.)

I. I.M.L. « Classique »

Définition du public accueilli

Au 31 décembre 2019, le parc logement de l'Intermédiation Locative « classique » était réparti comme suit :

- sur le Grand Amiénois : 27 logements individuels à Amiens
- sur le Santerre : 4 logements individuels à Albert (dont 1 en co-location) 4 à Péronne
- sur la Picardie Maritime : 14 logements individuels à Abbeville et 1 à Friville Escarbotin

Le public cible de cette action, sont des hommes, des femmes avec ou sans enfants, des couples avec ou sans enfants devant être inscrit dans une démarche d'accès à un logement, non titulaire d'un bail, nécessitant un soutien dans un projet d'insertion vers un logement autonome. Le versement d'une allocation de l'Etat rend possible l'occupation d'un logement de façon provisoire. Un accompagnement social, alliant gestion locative adaptée et démarches de relogement, est contractualisé sur une durée maximale d'un an. Il est mis en place en complément des dispositifs de droit commun. Les personnes accueillies doivent avoir une autonomie suffisante face à leurs démarches d'insertion et sans dette locative antérieure et/ou avec endettement. Les personnes sont accueillies au sein du parc logement locatif de l'association, elles ont le statut de sous-locataire.

Auparavant, il existait un volet prévention des expulsions. Les ménages faisant l'objet d'une procédure d'expulsion devaient être orientés vers la Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (C.C.A.P.E.X), soit pour un maintien dans le logement si le loyer été adapté, soit pour un relogement. Elle signait un contrat de sous location ou de location et un contrat d'accompagnement individualisé où figuraient les objectifs visés par l'accompagnement social. Le bail du ménage été transféré au nom de l'association APREMIS, le ménage devenait alors sous-locataire. L'objectif étant de l'amener vers le statut de locataire en titre du logement.

Ce volet, la CAPPEX ne s'étant pas saisie de ce dispositif depuis plusieurs années, il n'existe plus depuis 2018. Après concertation avec la DDCS, ce volet a été remplacé par la mise en place de l'IML DALO.

Ce statut de sous-locataire induit un principe de réalité face aux charges locatives.

Le volet I.M.L jeune, a été mutualisé au volet I.M.L classique au cour de l'année 2019. Il va se poursuivre sur l'année 2020. L'I.M.L ne perdra aucune de ses spécificités pour autant l'ensemble des volets sera mutualisé au sein même de l'I.M.L.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants.

L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Il faut noter que les ménages comptabilisés comme « orienté vers le dispositif », le sont désormais uniquement si un logement est disponible.

Précédemment, les 48 ménages (98 personnes) « orientés » en IML du 1^{er} janvier au 30 juin 2018 (date de la mise en place du SI-SIAO), l'étaient même si aucun logement n'était disponible et passés alors en « liste d'attente ».

L'accueil

1. Nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2019, l'IML a accueilli 35 nouveaux ménages soit 68 personnes. En 2018, ils étaient 13 ménages pour 34 personnes.

- pour la Picardie Maritime : 12 ménages, soit 19 personnes
- pour le Santerre Haute Somme : 3 ménages, soit 3 personnes
- pour le Grand Amiénois : 20 ménages, soit 46 personnes

Le délai d'attente avant l'admission

En 2019, les 35 ménages entrés en IML ont attendu en moyenne 1,7 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de 0 jours
- Le délai le plus long est de 10 mois

Il faut toutefois pondérer cette moyenne en tenant compte du fait que 13 ménages ont été accueillis en IML suite au transfert de leur lieu d'hébergement (ALT, IML jeunes, CHRS), donc, sans temps d'attente.

En 2018, le temps d'attente avant l'admission était en moyenne de 2,4 mois.

2. Les motifs de la demande d'admission

Motif de la demande d'admission	Nombre total de ménages accueillis dans l'année						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Rupture de solidarité	3	2		1		2	3	5
Rupture familiale/conjugale	2	3	1	1	1	2	4	6
Rupture conjugale avec violence	3	2				2	3	4
Sortie de CADA					1		1	
Logement insalubre ou inadapté						2		2
Sans solution sortie d'hébergement d'insertion	1	3					1	3
Expulsion locative	1	1					1	1
Départ du département d'origine		1						1
Changement de dispositif d'accompagnement		8		1		4		13
TOTAL	10	20	1	3	2	12	13	35

Sur le secteur de Picardie Maritime :

Nous avons accueilli 12 ménages dont 5 étaient auparavant hébergés dans le cadre des Logements Temporaires.

Toutefois, le nombre d'accueil a tout de même été plus important que l'année précédente. Ils sont liés en majorité à une rupture (conjugale, amicale ou de solidarité). Deux d'entre elles font suite à une rupture conjugale avec violence.

Par ailleurs, le dispositif de l'IML jeune n'existant plus depuis le 1^{er} octobre 2019, 3 logements (2 sur Abbeville et 1 sur Friville Escarbotin) ont intégré le parc de logements IML.

En 2019, du fait de l'arrêt des places logements temporaire le nombre de ménages à doublés.

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme :

La majorité des accueils font suite à une rupture familiale.

3. Les ressources principales des 35 ménages accueillis

Types de ressources à l'accueil	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Indemnités de formation	1	2		1		2	1	5
RSA socle ou majoré	3	9			1	2	4	11
RSA activité						4		4
Salaire	2	3	1	1	1	1	4	5
ASS				1				1
ARE	3	2					3	2
AAH	1	4				3	1	7
TOTAL	10	20	1	3	2	12	13	35

Le taux de personnes accompagnées en situation de handicap a significativement augmenté

Nous constatons comme pour l'année précédente que les personnes accueillies perçoivent pour la plupart du RSA dont principalement du RSA Activité. Cette allocation faisant suite soit à une formation ou à une période travaillée. Les personnes en processus de formation sont essentiellement des jeunes.

Nous remarquons qu'en 2019 trois personnes perçoivent l'allocation adulte handicapé alors qu'aucune n'en percevait en 2018. Pour deux d'entre elles, une mesure de protection est mise en place ce qui permet un travail partenarial au cours de l'accompagnement et un accès au logement facilité par cette mesure.

4. La situation professionnelle des adultes accueillis

Situation professionnelle à l'accueil	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDD / CDI / CDI tps partiel	1	3	1	1	1	2	3	6
Formation/intérim	1	2		1		2	1	5
Demandeur d'emploi	6	13		1	1	6	7	20
Personne au foyer/ étudiant		10				4		14
Autres situations	2	1					2	1
TOTAL	10	29	1	3	2	14	13	46

Les personnes accueillies sont principalement demandeurs d'emploi inscrites et accompagnées par Pole Emploi. Toutefois, deux d'entre elles ont été orientées et accompagnées par CAP Emploi. En effet, elles ont pour la plupart un faible niveau de qualification et/ou niveau d'études ce qui rend complexe leur insertion professionnelle. Toutefois, un tiers de ces ménages est dans une démarche d'insertion professionnelle soit dans le cadre d'une formation ou en intérim.

Le dispositif de sous-location

7634 journées d'hébergement ont été réalisées en 2019 ; soit un taux d'occupation annuel de 71 % (pour une moyenne de 30 logements).

En 2018, le taux d'occupation était de 93 % pour une moyenne de 24 logements.

53 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2019, représentant 117 personnes, 73 adultes (dont 8 enfants majeurs accompagnant leurs parents) et 44 enfants mineurs (dont 15 étaient hébergés ponctuellement dans le cadre d'un droit d'hébergement).

En 2018, nous avons accompagné 37 ménages (93 personnes).

- **18 ménages (soit 49 personnes) étaient présents au 1er janvier 2019**
- **35 ménages (soit 68 personnes) ont été accueillis en 2019**

Les lieux de résidence des 53 familles accompagnées au cours de l'année 2019 étaient répartis ainsi :

- 34 dans le Grand Amiénois,
- 5 dans le Santerre-Haute Somme
- 14 en Picardie Maritime

En 2018, nous avons accompagnés 37 familles : 31 dans le Grand Amiénois, 2 dans le Santerre-Haute Somme et 4 en Picardie Maritime.

1. La composition familiale des ménages

La composition familiale des 53 familles que nous avons accompagnées au cours de l'année 2019 était répartie comme suit :

- 5 couples avec enfants
- 7 couples sans enfant
- 23 adultes avec enfants
- 6 femmes seules
- 12 hommes seuls

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2019	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
117	7	37	19	11	18	18	7

* âge pris en compte au 31/12/19

La moyenne d'âge est de 38 ans (et de 27 ans en comptabilisant uniquement les résidents majeurs).

En 2018, la moyenne d'âge était de 25 ans.

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2019	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
117	40	22	33	22

Les ménages présents au 31 décembre 2019

38 ménages (soit 82 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
<i>au 31/12/18 18 ménages (49 personnes)</i>	26 <i>(14 ménages)</i>	12 <i>(2 ménages)</i>	11 <i>(2 ménages)</i>
au 31/12/19 38 ménages (82 personnes)	10 (23 ménages)	7,5 (4 ménages)	2,4 (11 ménages)

La moyenne de séjour des ménages présents au 31/12/19, tous secteurs confondus, est de 7,42 mois.
En 2018, elle était de 16 mois.

Sur le secteur du Grand Amiénois, cette baisse significative peut s'expliquer par le nombre important de sorties du dispositif de ménages accueillis depuis plusieurs années. Ces sorties ont pu être effectives par la sollicitation de la commission DALO, par une expulsion, par un changement de dispositif et par un relogement classique faisant suite à la régularisation administrative d'un membre de la famille.

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

La durée de séjour des ménages a fortement diminué en 2019. En effet, quatre ménages sont sortis du dispositif des logements temporaires pour intégrer celui de l'IML.

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer quelques aspects de nos actions qui ont amenés des questionnements réguliers en équipe.

1. L'accompagnement individuel

Sur le secteur de la Picardie Maritime

L'accompagnement social dans le cadre de l'IML a pour objectif l'accès au logement. Durant l'accompagnement, la situation globale de la personne (santé, parentalité, droits administratifs, budget et insertion professionnelle...) est prise en compte et sera travaillée avec elle. En effet, pour permettre aux personnes accueillies de se stabiliser dans leur parcours d'insertion, il est nécessaire de travailler sur l'ensemble des difficultés rencontrées, observées, pendant l'accompagnement.

En 2019, nous avons pu faire le constat que "les problèmes de comportements" ont été des préoccupations et des questionnements récurrents en réunion d'équipe. En effet, le comportement inapproprié, parfois "violent", des personnes nous a amené à nous questionner sur le mode d'hébergement et d'accompagnement proposé au public bénéficiant de l'IML en lien avec le parc logement dont nous disposons sur le dispositif (soit en diffus ou au sein de petites résidences).

A Abbeville, la résidence est située au 15 rue d'Avignon. Elle regroupe des personnes hébergées dans le cadre du Logement Temporaire (pour 7 d'entre eux) et le dispositif de l'Intermédiation Locative (pour 2 d'entre eux). Ce bâtiment est composé de 12 chambres meublées dont 9 sont louées par l'APREMIS auprès d'un propriétaire privé. Les 3 autres sont en mandat de gestion par une agence immobilière.

Au sein même de cette résidence, nous rencontrons plusieurs difficultés liées au bâtiment ce qui complexifient l'accompagnement des personnes :

- Chambre meublée de petite taille avec des sanitaires en commun
- Faible isolation phonique
- Accueil exclusif d'hommes seuls sans enfant à recevoir.
- 3 chambres meublées sont louées en direct par le propriétaire privé via une agence immobilière.
- Personnes sortant principalement du dispositif d'urgence de la Salamandre présentant les mêmes difficultés (santé, sans emploi...)

Entre 2018 et 2019, nous avons accueillis au sein de la résidence plusieurs ménages avec une problématique addictive. Cette situation a généré des problèmes de comportements entre les résidents et avec le voisinage (nuisances sonore importantes, vomit et excréments dans les parties communes, détritiques et objets jetés par les fenêtres, insultes et menaces à l'égard du voisinage, rassemblements festifs...).

Pour six ménages une fin de prise en charge a été signifié, un ménage a trouvé refuge au sein des logements gérés par l'agence immobilière. Ces comportements perturbent la collectivité au sein de la résidence et génèrent les mêmes difficultés avec le voisinage des rues adjacentes.

En 2019, les six ménages sortis du dispositif d'hébergement (LT- IML), l'ont été pour les motifs suivants :

- Fin de prise en charge signifiée par l'association (pour 2 ménages)
- Retour à la situation initiale (pour 2 ménages) en lien avec les problèmes de nuisance et/ou d'insécurité dans la résidence
- Deux personnes seulement ont été relogées (soit 1/3 des personnes). Notons qu'en 2018, la moitié des personnes sorties étaient relogées.

Pour d'autres, l'accompagnement est maintenu.

Au cours de l'année 2019, nous pouvons constater que, sur les 6 ménages accueillis, 4 ont une problématique addictive bien présente et récurrente.

Cette problématique prend une place importante dans l'accompagnement et freine le projet d'insertion et de relogement. En effet, le comportement inapproprié des ménages entraîne des répercussions sur l'adhésion à l'accompagnement social (absences aux rendez-vous, non-respect du règlement de fonctionnement...) et le non-paiement des loyers ou des participations aux frais d'hébergement ; ce qui rend difficile le maintien de l'accompagnement et la réalisation du projet de vie des personnes accueillies. Le contexte de l'hébergement et le regroupement de personne avec la même problématique génèrent ces difficultés. Nous avons, à plusieurs reprises, reçu les ménages afin de définir ensemble le cadre, les règles et les obligations de chacun.

De plus, ces agissements ont un impact sur l'hygiène du bâtiment : propreté des sanitaires et des parties communes fréquemment dégradée et les lieux souillés par les personnes extérieures.

Des interpellations et médiations récurrentes ont été nécessaires, et le sont encore à ce jour. Pour cela, nous travaillons avec le propriétaire et les voisins pour trouver ensemble une solution adaptée. Le commissariat de Police nous interpelle régulièrement concernant les différentes plaintes du voisinage. Cependant, nous n'avons pas de solution concernant la présence des personnes qui sont hors de nos dispositifs.

Ainsi, ce contexte ne permet pas aux autres résidents de vivre leur quotidien sereinement et a des répercussions sur leur bien-être. A ce titre, au cours de l'année 2019, deux personnes ont souhaité quitter la résidence et sont reparties en hébergement amical.

Cette situation perdure en ce début d'année 2020. En effet, deux fins de prise en charge sont en cours pour ces mêmes motifs. De plus, une personne accueillie n'a pas souhaité maintenir son hébergement et a quitté très rapidement la résidence. De ce fait, lors de la commission SIAO de février 2020, nous avons dû refuser deux orientations compte tenu de leur profil afin d'éviter de réitérer ces mêmes faits.

Ce constat a occasionné de nombreux échanges lors des réunions de service. Malheureusement, nous sommes confrontés à la pénurie de petits logements des offices HLM sur le secteur Abbevillois ; ce qui ne nous permet pas à ce jour de remplacer les logements de cette résidence.

2. L'accompagnement collectif

Sur le secteur de la Picardie Maritime

En 2018, nous avons constaté, au cours de nos accompagnements individuels, un isolement des personnes hébergées. Cet isolement, consécutif à des ruptures conjugales ou familiales, fragilisent les personnes. Pour la plupart sans emploi, avec des ressources précaires, les opportunités de créer du lien social sont peu propices. Nous constatons également que de plus en plus de personnes présentent des problèmes de santé (addictions ou état dépressif) qui ont souvent des répercussions à la fois sur leur quotidien mais aussi sur leurs démarches d'insertion sociale. Fort de ce constat, nous avons mis en place deux actions collectives autour de la thématique « santé-bien être ».

Cinq personnes ayant participé à ses actions en 2018 ont exprimé le souhait et le besoin de poursuivre ce type d'actions collectives. C'est pourquoi, nous avons souhaité aller plus loin dans cette réflexion en proposant un moment convivial autour d'un repas et d'un après-midi « jeux collectif », le 11 Avril 2019.

Ce repas a été proposé de manière transversale aux dispositifs d'hébergements : IML-LT-CHRS.

Dix personnes étaient présentes :

- 5 personnes accompagnées en Logement Temporaire
- 5 personnes accompagnées en Intermédiation Locative

Concernant les trois ménages accueillis en CHRS, aucun n'était présent pour les raisons en lien avec leur suivi (problématiques importantes de santé, problèmes d'adhésion à l'accompagnement, sorti du dispositif)

La mise en place d'une boîte à idées a permis de recueillir, de façon anonyme, l'avis des participants sur l'intérêt qu'ils portent à ces actions mais aussi leurs propositions.

De ce recueil, il ressort :

- Une journée qui a plu à l'ensemble des participants. Ils ont apprécié de passer un moment convivial ensemble autour des jeux : « j'ai bien aimé jouer à la pétanque, la bonne ambiance entre les personnes et j'ai aimé cuisiner » ou encore « j'ai adoré la convivialité de la préparation du repas tous ensemble »
- Ils sont en demande d'autres actions avec des idées comme une sortie pêche, une sortie à la plage et des activités manuelles et créatives : « j'aimerais faire une activité pêche ou une sortie à la mer » ou encore « découvrir d'autres activités manuelles ou musicales ».
- Selon eux, ces actions permettent de rencontrer de nouvelles personnes, de créer du lien et de sortir de leur environnement quotidien : « Très bonne journée, c'était convivial et cela permet de rencontrer de nouvelles personnes ».

Nous avons donc proposé deux autres sorties :

- le 11 juillet 2019, un pique-nique autour de la découverte de la Baie de Somme. Treize personnes étaient présentes sur l'ensemble des dispositifs (3 CHRS- 6 LT et 4 IML). Pour certains, cette sortie à la mer était la première et celle-ci a été beaucoup appréciée.
- le 19 décembre, nous avons organisé une sortie au marché Noël d'Arras regroupant treize personnes dont quatre enfants. Cette sortie a permis pour certains de passer un moment privilégié avec leurs enfants au cours de l'après-midi. Cette fin de journée s'est terminée dans un café par un goûter réunissant l'ensemble du groupe.

De notre point de vue, et au-delà de l'intérêt qu'y porte les personnes, ces actions collectives permettent aussi de créer un lien différent avec le travailleur social. Elles développent aussi « un partage d'expériences » ; ce qui favorise la restauration du lien social et de l'estime de soi, souvent fragilisés.

Pour le bénéfice que peuvent en tirer les résidents et pour ce temps « à part » dans l'accompagnement, nous souhaitons reconduire ce type d'action en 2020.

Les sorties

1. Le nombre de sorties

Durant l'année 2019, 15 ménages (37 personnes dont 20 adultes) sont sortis de l'IML.

En 2018, ils étaient 19 ménages.

Types de sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Attribution logement public	7	7			1	2	8	9
Attribution logement privé	1						1	
Accueil en hébergement insertion	3						3	
Accueil structure d'urgence	1						1	
Accueil en établissement spécialisé				1				1
Retour à la situation initiale	1					1	1	1
Hébergement amical/familial	1				1		2	
Parti sans laisser d'adresse	1	1					1	1
Fin de prise en charge	2	2					2	2
Expulsion		1						1
TOTAL	17	11		1	2	3	19	15

Répartition des attributions logements par bailleurs	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
OPH d'Amiens	2						2	
Baie de Somme Habitat			1				1	
SIP		4						4
OPH de la Somme	1	1				2	1	3
ICF	4						4	
CLESENCE		1						1
Parc public autre département		1						1
Parc privé	1						1	
TOTAL	8	7	1			2	9	9

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

Le nombre de sorties est sensiblement identique à celui de l'année passée soit 2 relogements par l'OPH de la Somme. Un ménage a quitté l'hébergement suite à une séparation conjugale et n'a pas souhaité saisir le SIAO.

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme

Le nombre de relogement reste similaire à celui de l'année précédente. Tous ont été réalisés avec des bailleurs sociaux. Le travail en partenariat fonctionne de manière étroite avec les offices HLM, il est satisfaisant.

Les durées de prise en charge des ménages sortis, par territoire

En 2019, la moyenne de séjour des 15 ménages ayant quitté définitivement le dispositif I.M.L. a été de 26 mois. En 2018, elle était de 17 mois.

Ménages sortis	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
19 ménages sortis en 2018	22 mois (17 ménages)		5 ans (1 ménage) 6,5 mois (1 ménage)
15 ménages sortis en 2019	30,7 mois (11 ménages)	13,7 mois (1 ménage)	13,2 mois (3 ménages)

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

La durée de prise en charge des ménages sortis a fortement diminuée. En effet, en 2018 un ménage était sorti après une durée d'hébergement de 5 ans.

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme :

La durée de prise en charge sur le territoire a augmenté par rapport à 2018. Elle peut s'expliquer par la difficulté d'accéder à un logement de petite taille (type1/studio...)

De manière générale, les freins à l'accès au logement sont principalement dus à une précarité et ou une instabilité financière pouvant engendrer des dettes.

2. Les ressources principales des ménages sortis

Types de ressources à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Retraite	1						1	
RSA socle ou majoré	5	5		1	1		6	6
Salaire / CDI	5	2			1	2	6	4
Salaire / CDD ou Intérim	2	2				1	2	3

ARE	3	1				1	3	2
AAH		1						1
ASS	1						1	
sans		4						4
TOTAL	17	15		1	2	4	19	20

Sur le secteur de la Picardie Maritime :

Sur les 2 ménages relogés, un ménage a trouvé du travail en créant son autoentreprise.

Le ménage sorti suite à sa séparation : madame travaillait en CDI à temps partiel à son accueil. Quant à monsieur, âgé de moins de 25 ans, il a démarré un emploi civique aux étangs de la Bouvaque à Abbeville pour une durée de 6 mois.

3. La situation professionnelle 20 adultes sortis (18 + 2 enfants majeurs)

Situation professionnelle à la sortie	Répartition par territoire						TOTAL	
	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime			
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDI	5	2			1	2	6	4
CDD /Formation / intérim	3	2				1	4	3
Retraité	1						1	
Demandeur d'emploi	11	6		1	2	1	12	8
Etudiant / personne au foyer	3	5			1		4	5
TOTAL	23	15		1	4	4	27	20

Sur le secteur du Grand Amiénois et du Santerre Haute Somme :

Les personnes sorties restent principalement demandeurs d'emploi

Sur le secteur de Picardie Maritime :

Les personnes sorties sont majoritairement insérées professionnellement ou dans une démarche d'insertion.

II. L'intermédiation Locative D.A.L.O. (Droit au Logement Opposable)

Au 31/12/2019, le parc de logements de l'IML DALO était de 8 logements attribués par les bailleurs suivant :

- OPH d'Amiens : 1 à Amiens
- OPH de la Somme : 1 à Corbie
- SIP : 1 à Corbie et 2 à Amiens
- CLESENCE : 1 à Amiens
- Baie de Somme Habitat : 2 à Abbeville

Définition du public accueilli

Les personnes accompagnées au sein de ce dispositif sont orientées par la commission DALO (Droit au Logement Opposable) à la suite d'une procédure d'expulsion du parc privé.

Un bailleur est alors désigné par la commission pour l'attribution d'un logement dans les 3 mois suivant la décision.

La condition imposée par la commission pour que le relogement soit effectif est que la famille accepte l'accompagnement proposé dans le cadre de l'IML.

Les familles sont reçues en entretien afin de leur expliquer le dispositif et recueillir ou non leur accord à l'accompagnement proposé. Sachant que tout refus entraîne l'annulation de la demande DALO.

En cas d'accord de la famille, l'accompagnement se met en place ainsi qu'un travail en lien avec le bailleur désigné.

Le logement proposé est d'abord loué par l'association. La famille en est sous-locataire.

Le glissement du bail ne sera effectif que lorsque la situation sociale et budgétaire du ménage sera stabilisée.

Les orientations

Au cours de l'année 2019, 4 ménages ont orientés par la Commission D.A.L.O :

- 3 ménages ont été accueillis
- 1 ménage a été relogé par un bailleur public avant la proposition de la Commission

L'accueil

Au cours de l'année 2019, nous avons accueilli 5 ménages, soit 15 personnes en IML D.A.L.O. :

- à Amiens : 3 ménages, soit 10 personnes
- à Abbeville : 2 ménages, soit 5 personnes

Le délai d'attente avant l'admission

En 2019, les 5 ménages entrés en IML DALO ont attendu en moyenne 3,6 mois entre la décision de la commission DALO et l'attribution d'un logement par le bailleur désigné.

- Le délai le plus court est de 1,5 mois
- Le délai le plus long est de 6,8 mois

1. Les ressources principales des 5 ménages accueillis

Type de ressources	Grand Amiénois	Picardie Maritime	TOTAL
Salaire	1		1
RSA socle	1	2	3
Retraite	1		1
TOTAL	3	2	5

2. La situation professionnelle des 9 adultes accueillis

Situation professionnelle	Grand Amiénois	Picardie Maritime	TOTAL
CDI	1		1
Retraité	1		1
Demandeur d'emploi	2	2	4
Personne au foyer	2	1	3
TOTAL	6	3	9

3. La composition familiale des ménages accueillis

Au cours de l'année 2019, nous avons accueilli 5 ménages sur le département :

- 3 couples avec enfants (dont 1 majeur)
- 1 femme seule
- 1 homme seul

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2019	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
15	2	4	1	2	3	3	

* âge pris en compte au 31/12/19

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2019	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
15	5	3	4	3

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de 39 ans, sans compter les enfants mineurs.

Le dispositif de sous-location

8 ménages ont été accompagnés au cours de l'année 2019, représentant 26 personnes, 16 adultes et 10 enfants mineurs.

En 2018, nous avons accompagnés 3 ménages.

1. La composition familiale des ménages

Au cours de l'année 2019, nous avons accompagné 8 ménages répartis comme suit sur les 3 territoires :

6 familles dans le Grand Amiénois,

- 4 couples avec enfant
- 1 femme seule
- 1 dame avec enfant majeur

2 en Picardie Maritime,

- 1 homme seul
- 1 dame avec enfant

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2019	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
26	3	7	2	3	5	3	3

* âge pris en compte au 31/12/19

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2019	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
26	9	7	7	3

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 42 ans, sans compter les enfants mineurs.

En 2018, elle était également de 45,5 ans.

Les ménages présents au 31 décembre 2019

8 ménages (soit 26 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019 pour une moyenne de séjour de 10 mois

Le temps de présence le plus long est de : 15,6 mois

Le temps de présence le plus court est de : 67 jours

Il n'y a eu aucun glissement de bail au cours de l'année.

L'orientation d'une dame avait été programmée mais elle a obtenu un logement en accès direct par l'OPH de la Somme.

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer quelques aspects de nos actions qui ont amenés des questionnements réguliers en équipe.

Dans le cadre de l'IML DALO, nous accompagnons des ménages reconnus prioritaires, auxquels un logement doit être attribué en urgence au titre du Droit Au Logement Opposable et pour lesquels l'IML a été préconisée par la Commission DALO. Cette commission départementale est saisie par les travailleurs sociaux lorsque des situations le nécessitent : personnes sans domicile, menacées d'expulsion sans relogement, logées dans un logement indécent ou sur occupé,....

Dans le cadre de l'Intermédiation Locative DALO, le ménage qui souhaite bénéficier d'un relogement prioritaire DALO (délai de 3 mois) par un bailleur social désigné par la commission DALO devra accepter d'être accompagné par un travailleur social et d'être sous locataire du logement qui lui est attribué. Le ménage peut toutefois refuser le logement mais il perd alors son caractère prioritaire.

L'association devient locataire du logement jusqu'au terme de l'accompagnement, où le bail glissera nom du ménage. L'IML est un dispositif qui a pour objectif de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur. L'accompagnement proposé doit favoriser l'accès au statut de locataire : intégration dans le logement et dans l'environnement, prévention des impayés locatifs et respect des obligations du locataire. Il doit permettre au ménage de stabiliser sa situation sociale et budgétaire afin d'accéder au statut de locataire.

Nous aborderons d'abord, la situation de logement sur occupé subit par un ménage que nous accompagnons depuis août 2019 dans le cadre de l'IML DALO : Madame A. (43ans) et Monsieur B. (43ans). Ce ménage vivait à Roye dans un logement privé de type 2 avec deux des fils de Mme B., âgés de 19 et 14 ans. Suite à un premier rejet de demande de priorisation DALO, préconisée par une assistante de service social, un recours a été accordé lors de la commission DALO du 08 août 2019, avec recommandation d'un accompagnement social : l'IML DALO est préconisée.

Lorsque nous recevons la notification d'accompagnement via la fiche navette de la DDCS le 19 août 2019, nous établissons, le jour même, un premier contact téléphonique avec le ménage afin de vérifier son adhésion à l'accompagnement social.

Le couple accepte la décision de la commission et nous sommes reçus chez eux, à Roye, dès le lendemain. Cette première rencontre a pour but de présenter l'association et le cadre de l'intervention. Elle permet également de recueillir des informations sur la situation actuelle du ménage. En effet, entre le moment où la demande de priorisation DALO est déposée et le moment où la notification est reçue, il est possible que la situation de la famille ai évolué.

Madame A. et Monsieur B. vivent ensemble depuis 5 ans. Monsieur B. a rejoint Madame A. dans ce logement. Le propriétaire du logement a changé et le bail a glissé mais des problèmes avec la CAF ont eu lieu pour le versement de l'APL et il y a désormais un impayé locatif de 1900€. Un dossier de surendettement a été déposé comportant plusieurs dettes. Madame A. ne travaille pas et Monsieur B. est en fin de droit ARE. Aucun des deux n'a le permis. Ils souhaitent déménager à Amiens car Monsieur B. espère accéder à l'emploi plus facilement. Le ménage bénéficie d'un accompagnement social depuis novembre 2018.

Madame A. à 7 enfants d'une union précédente de 21, 19, 18, 17, 14, 13 et 10 ans. Tous les enfants étaient précédemment confiés à l'aide sociale à l'enfance. En 2018, Kevin (19 ans) et Rachel (18ans) sont revenus au domicile de leur mère. Cependant, le logement étant exigu, Rachel dort chez ses grands-parents maternels. Elle est cependant prise en compte dans la demande de logement, tout comme Betty (17ans), devant réintégrer le domicile familial prochainement, à sa majorité. Ryan (14 ans) est présent lors de la rencontre, il a fugué de sa MECS dans l'Oise, il n'est pas compris dans la demande de relogement prioritaire. Un Juge doit statuer de sa situation mais une AEMO est préconisée par la référente ASE. Des droits de visite et d'hébergement sont espérés pour les deux plus jeunes dans le nouveau logement.

Monsieur B. a 2 filles de 14 et 16 ans, d'une précédente union, avec qui il entretient très peu de lien du fait de la situation : elles vivent en Auvergne avec leur mère et le logement de Monsieur B. ne lui permet pas de les accueillir. Des droits de visite et d'hébergement sont aussi espérés. La famille insiste sur la nécessité d'emménager dans un environnement sécurisant. Le couple a adopté un chien entre le dépôt de la demande de DALO et la validation de la commission.

Nous sollicitons ensuite le bailleur désigné pour vérifier la complétude du dossier et communiquer les souhaits du ménage en termes de relogement, dans le but d'optimiser la réussite du projet d'accompagnement : un environnement sécurisant et une typologie adaptée. Nous avons des entretiens téléphoniques avec les partenaires : avec l'assistante de service social et avec la référente ASE, afin de faire du lien et de recueillir des informations complémentaires.

Le 4 septembre 2019 a lieu la visite du logement proposé par le bailleur désigné. Nous accompagnons la famille pour cette visite, dans un quartier sud d'Amiens. Si le quartier leur semble paisible, la cage d'escalier moins : le carreau de la porte est brisé et les boîtes aux lettres brûlées. Le logement est grand, un T4 comme demandé, il nécessite quelques travaux mais le ménage n'a de toute manière pas d'autre solution : il l'accepte. Un état des lieux d'entrée est effectué entre le bailleur et l'association le 25 octobre 2019 puis entre l'association et le ménage, le jour même. Nous procédons, avec l'aide de la Régie Sociale de l'association, à la signature du contrat de sous location, à la demande d'APL et à l'état des lieux d'entrée avec le ménage. La caution fait l'objet d'un plan d'apurement sur 3 mois. La famille a réalisé les ouvertures de compteurs d'énergie en notre présence. Nous informons le ménage des commodités alentours : commerces, écoles, MDSI, CCAS, associations, réseau de bus,... et nous rappelons les devoirs du locataire. Une aide au déménagement avec un Partner est proposée car le ménage a très peu de mobilier et n'a pas de moyen de locomotion, ni de réseau solidaire. Nous soutenons la famille dans l'état des lieux de sortie avec le propriétaire, dans un rôle de médiateur, à la demande de la famille.

Jusqu'en décembre, le ménage est en difficulté financière. En effet, il ne perçoit plus de ressources et ne bénéficie pas rapidement du RSA car Monsieur B. ne détenait pas son avis d'imposition manquant pour récupérer son refus d'ASS auprès de Pôle Emploi. Nous les mettons en contact avec les travailleurs sociaux de leur secteur, à la MDSI et à la mairie de secteur. Une aide alimentaire leur a été accordée. L'aide de fin de droits ARE est débloquée. Monsieur B. dépose son CV dans les agences d'intérim dès le mois de novembre.

En décembre, un juge statue pour une mesure d'AEMO concernant Ryan. Il est entré au collège en janvier, il n'a pas pu être inscrit avant cela pour des raisons administratives. Kévin a effectué plusieurs missions d'intérim dès janvier et accepte tout ce qu'on lui propose. Rachel n'est toujours pas présente au domicile. Betty est entrée dans un ESAT et dans un foyer d'hébergement dans l'Oise. Madame A. est préoccupée pour ses visites à ses enfants. Malgré ses recherches actives, Monsieur B n'a toujours pas eu d'offres d'emploi.

Dès son entrée dans le logement, le ménage s'est plaint du voisinage. Monsieur B. a prévenu sa voisine très rapidement et à plusieurs reprises du bruit qu'elle fait et qui les dérange. Début janvier, la police intervenait suite à une plainte de Monsieur B. Les boîtes aux lettres ont été dégradées dès leur changement. Depuis le confinement et le beau temps, le ménage est déterminé à quitter ce logement, ce quartier. Madame A. et Monsieur B. mettent en avant l'impossibilité d'accueillir leurs enfants dans ces conditions. Il y a un nouvel impayé locatif créé par le fait qu'il y ait eu des droits APL récupérés pour l'ancien logement et pas de droits pour le premier mois du nouveau logement. De plus, l'absence de ressources a créé des dettes qui ont été remboursées, sauf pour le loyer. Dans cette situation, le logement est adapté à la composition familiale et aux ressources mais l'environnement ne convient pas au ménage. Leurs ressources ne leur permettent pas d'accéder au parc locatif privé comme il le souhaite. Pour qu'un bailleur social les reloger, il faut d'abord qu'il n'y ait plus d'impayé locatif pour que le bail glisse à leur nom et qu'ils deviennent locataires en titre. Ce n'est qu'ensuite, que la famille pourra se voir attribuer un autre logement.

La multiplicité des problématiques, le parcours de la famille et le manque d'adhésion au projet de logement pérenne, sont autant de difficultés qui complexifient l'accompagnement en IML.

Puis, nous aborderons la thématique de la violence économique dans le couple. Cette violence est une forme de violence conjugale des plus méconnue. Pourtant, elle est bien présente dans la vie quotidienne de beaucoup de couples. C'est souvent cette problématique qui freine une personne à quitter un conjoint violent. On décèle la présence de violence économique dès qu'un des deux conjoints entraîne volontairement la perte de l'autonomie financière de l'autre conjoint. Cette perte empêche l'un des conjoints de quitter le nid familial, d'envisager une séparation et, par la fait même, de se sortir d'une situation de violence conjugale. La personne se sent alors prise au piège du conjoint violent et ne voit aucune porte de sortie.

Nous allons illustrer cette thématique à travers la situation de Monsieur et Madame B.

Situation avant leur accueil : Monsieur et Madame B ont 2 enfants âgés de 10 et 16 ans. Ils sont locataires d'un logement privé depuis 2012. Le couple ne verse plus de loyer depuis 2017. Une procédure d'expulsion est engagée par le propriétaire. Leur situation passe en commission le 11 octobre 2018 pour une orientation en IML DALO. Madame travaillait comme femme de ménage chez des particuliers. Pour des raisons de santé, elle a dû arrêter de travailler en juin 2015. Monsieur ne travaille pas ou de manière non déclarée. Une demande de RSA a été instruite en avril 2018 mais non finalisée par des documents manquants. A la situation d'impayée de loyers s'ajoutent des dettes d'énergie, d'eau et d'une taxe d'habitation. Le CCAS nous informe les avoir convoqués dans le cadre du concours de la force publique en mars 2018 mais Monsieur s'est présenté seul.

Nous leur proposons une première rencontre au bureau à laquelle Monsieur se présente également seul. Nous lui expliquons que le rendez-vous devait avoir lieu en présence de Madame mais pouvait se réaliser au domicile. Nous rencontrerons finalement le couple le 15 novembre 2018.

Monsieur et Madame B ont donc été accueillis dans un logement de type 4 à Abbeville le 6 mai 2019. Il a été difficile au départ pour le couple d'investir un nouveau logement dans un quartier sensible car auparavant ils vivaient en centre-ville. Monsieur a toutefois fait des travaux d'aménagement dans le logement.

Très rapidement, nous constatons des absences régulières aux rendez-vous proposés et que Monsieur se pose comme seul interlocuteur. Par ailleurs, aucun paiement de loyer n'est effectué. Quant aux autres dettes, elles auraient été régularisées. Le couple a finalisé son dossier RSA afin de pouvoir percevoir des ressources. Monsieur avait le projet de création d'une micro entreprise qui a été finalisé en novembre dernier.

Au vu de la situation, nous « insistons » auprès du couple sur l'importance de leur présence lors des rendez-vous afin de les accompagner au mieux dans leur démarches d'insertion.

Lors d'un rendez-vous avec Madame, hors de la présence de Monsieur, elle dit ne pas avoir accès aux documents administratifs ni au compte bancaire. Monsieur lui verse 100 euros par mois afin de faire face aux dépenses exceptionnelles. De plus, il fait les courses alimentaires seul sans lui demander son avis. Aucune communication n'existe entre Monsieur, Madame et les enfants. Par contre, il contacte Madame plusieurs fois par jour afin de contrôler ses sorties et lui tient des propos dévalorisant.

En ce qui concerne les enfants, nous ne constatons aucune carence éducative mais le climat familial et le contexte de violence sont fortement ressentis par les enfants qui ont un comportement protecteur vis-à-vis de leur maman. Ces constats sont évoqués avec Madame.

Fort de ce constat, après de nombreux échanges en réunion d'équipe, le couple est convoqué par la responsable de service afin de leur rappeler les obligations dans le cadre de l'hébergement : le paiement des loyers, leur présence à tous les 2 aux rendez-vous et la nécessité pour Monsieur d'informer Madame des démarches administratives et de lui donner accès au compte.

Au vu de la situation, nous avons proposé à Madame des rendez-vous sans la présence de Monsieur. Elle s'en est saisie et a investi les rendez-vous afin d'échanger sur sa situation. Nous l'avons orientée vers le CIDFF. A ce jour, elle n'a pas souhaité faire cette démarche. De plus, pour contrer son isolement tant familial qu'amical, nous avons proposé à Madame de travailler à son insertion sociale afin de favoriser des liens sur l'extérieur.

La Maison pour Tous d'Abbeville propose une action destinée aux femmes avec enfants, qui se déroule un mardi tous les 15 jours de 10h à 16h. Madame y participe depuis octobre dernier de manière très régulière et investit également la maison de quartier pour des activités sportives.

A ce jour, le couple a repris le paiement du loyer et mis en place un plan d'apurement pour régulariser la dette. Les rendez-vous sont de nouveau honorés ; que ce soit par Madame seule ou par le couple. Toutefois, la situation au regard de la violence économique n'a pas évolué. Madame évoque une séparation mais dit ne pas se sentir encore prête à entamer des démarches. De plus, ses problèmes de santé pour lesquels elle a dû subir, très récemment, une intervention chirurgicale, viennent s'ajouter à ses préoccupations et ne lui permettent pas actuellement de se projeter.

La situation sociale et familiale reste fragile et nécessite le maintien de l'accompagnement afin de les aider à faire évoluer leur situation.

III. I.M.L. « Jeunes »

Au 31 décembre 2019, le parc logement de l'Intermédiation Locative « Jeunes » est réparti comme suit :

- Grand Amiénois : 1 logement
- Santerre Haute Somme : 2 logements
- Picardie Maritime : 2 logements

Définition du public accueilli

Le public accueilli est âgé de 18 à 30 ans, sans troubles psychiatriques diagnostiqués, ayant eu ou non une première expérience en tant que locataire en titre, composé comme suit :

- Célibataire
- Famille monoparentale
- Couple avec ou sans enfant

Le minimum des ressources a été fixé à **300€/personne**. Ce montant correspond à l'allocation versée par le Conseil Régional lors de formation courte. Une priorité est accordée aux personnes accompagnées dans le cadre du dispositif « Garantie Jeune ».

Ce public est en grande difficulté sociale, familiale et professionnelle. De plus, des conduites addictives se rajoutent à l'ensemble de ces difficultés.

Le dispositif concernait au démarrage de l'action que les territoires de l'Est et de l'Ouest du département. Toutefois, 2 logements ont été mis à disposition à Amiens au cours de l'année 2018.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

Travail partenarial avec la MEEF (Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation) et la Mission Locale

L'IML Jeune découle d'une expérimentation réalisée à la demande de la Mission Locale d'Abbeville. En effet, lors de la mise en place du dispositif de la Garantie Jeune, elle s'est vite retrouvée en difficultés avec des jeunes sans solution de logement ou d'hébergement.

A la suite de ces premiers accompagnements expérimentaux, l'IML « jeunes » a vu le jour sur les secteurs de la Picardie Maritime et du Santerre.

Un travail en étroite collaboration s'est mis en place quant à l'accompagnement ; que ce soit au travers de rencontre commune avec le jeune ou lors de contacts réguliers autour de son projet d'insertion.

De par l'exigence de la Garantie Jeune, des modalités de versement des indemnités versées et de sa durée, un travail partenarial fort est nécessaire afin de permettre au jeune de tendre vers une stabilité et un accès au logement autonome.

Lors d'un constat commun autour de la méconnaissance par le jeune des dispositifs d'hébergement et/ou des « craintes » des lieux d'accueil ainsi que de la rencontre avec un travailleur social, nous avons mis en place des interventions mensuelles au sein des groupes de la Garantie Jeune au sein des Missions Locales et à la MEEF. Celles-ci nous permettent d'apporter de l'information quant aux dispositifs existants et de leur fonctionnement. Cette rencontre permet ainsi de faciliter un premier contact avec un travailleur social.

L'accueil

Au cours de l'année 2019, l'IML jeunes a accueilli 6 nouveaux ménages soit 7 personnes.

- Pour la Picardie Maritime : 2 ménages, soit 2 personnes
- Pour le Santerre Haute Somme : 2 ménages, soit 3 personnes
- Pour le Grand Amiénois : 2 ménages, soit 2 personnes

En 2018, ils étaient 12 ménages pour 19 personnes

1. Les motifs de la demande d'admission

Motif de la demande d'admission	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Sans solution à la sortie d'hébergement		1						1
Rupture familiale/conjugale								
Rupture de solidarité		1	3	2	6	2	9	5
Fin de prise en charge dans une structure d'insertion	2						2	
SDF			1				1	
TOTAL	2	2	4	2	6	2	12	6

A la demande de la DDCS, le dispositif IML Jeune a pris fin au 31 octobre 2019. Comme nous l'avons précisé l'an dernier, ce dispositif n'est pas en corrélation avec le profil des jeunes ; ce qui entraîne des durées d'accompagnement plus long. Les admissions sont donc moins importantes.

Nous pouvons relever que la raison principale de la demande d'hébergement, tout comme les années précédentes, est liée à une rupture de solidarité.

Le délai d'attente avant l'admission

En 2019, les 6 ménages entrés en IML « jeunes » ont attendu en moyenne 3 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de **1 jour**
- Le délai le plus long est de **10 mois**

En 2018, le délai d'attente avant l'admission était en moyenne de 1 mois.

1. Les ressources principales des 6 ménages accueillis

Type de ressources à l'entrée	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
salaire						1		1
RSA socle ou majoré		1	1		1		2	1
Indemnités de formation		1		2				3
ARE	1				1	1	2	1
Allocation Garantie Jeunes	1		3		4		8	
TOTAL	2	2	4	2	6	2	12	6

2. La situation professionnelle des 7 adultes accueillis

Situation professionnelle à l'entrée	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDD/ Intérim						1		1
Formation	1		3				4	
Dispositif Garantie Jeunes					5		5	
Demandeur d'emploi	1	2	1	2		1	2	5
Sans activité	1		2	1	1		4	1
A.R.E					1		1	
RSA socle /majoré					2		2	
TOTAL	3	2	6	3	9	2	18	7

Le public accueilli reste majoritairement issu du dispositif « Garantie jeunes ».

On constate une augmentation significative du nombre de jeune en formation ainsi que d'une personne en situation d'emploi. Toutefois, la précarité face à l'emploi, ainsi que financière pour les jeunes de moins de 25 ans, reste problématique pour une insertion vers le logement.

Le dispositif de sous-location

Au 31 décembre 2019, le parc logement de l'Intermédiation Locative « Jeunes » était réparti comme suit :

- Sur le Grand Amiénois : 1 logements individuel à Amiens
- Sur le Santerre : 2 logement individuels à Albert
- Sur la Picardie Maritime : 2 logements individuels à Abbeville

L'arrêt de l'action en octobre dernier

19 ménages ont été hébergés au cours de l'année 2019, représentant 26 personnes, 23 adultes et 3 enfants mineurs (dont un couple qui s'est séparé au cour de l'année)

En 2018, nous avons accompagnés 24 ménages.

3413 journées d'hébergement ont été réalisées en 2019 (pour une moyenne de 11 logements) ; le taux d'occupation annuel est de 85 %.

En 2018, le taux d'occupation était de 93 % (pour une moyenne de 13 logements).

1. La composition familiale des ménages

Au cours de l'année 2019, nous avons accompagné 19 ménages répartis comme suit sur les 3 territoires :

4 familles dans le Grand Amiénois,

- 1 couple sans enfant
- 1 femme seule
- 2 homme seul

7 dans le Santerre-Haute Somme

- 2 couples sans enfant
- 1 dame avec enfants
- 3 hommes seuls
- 1 femme seule

8 en Picardie Maritime, (dont un couple avec enfant séparé considéré comme 2 ménages)

- 5 hommes seuls
- 1 femme seule
- 1 couple sans enfant
- 1 dame avec enfant

Répartition de la population par âge *							
Nombre total de présents en 2019	Agés de moins de 3 ans	Agés de 3 à 17 ans	Agés de 18 à 25 ans	Agés de 26 à 35 ans	Agés de 36 à 45 ans	Agés de 46 à 55 ans	Agés de 55 ans et plus
26	1	2	18	5			

* âge pris en compte au 31/12/19

Répartition de la population par sexe				
Nombre total de présents en 2019	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
26	13	2	10	1

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 23 ans, sans compter les enfants mineurs.
En 2018, elle était également de 23 ans.

On peut remarquer que la tranche d'âge 18/25 ans reste majoritaire, toutefois nous observons une légère augmentation des 26/30 ans. En effet, la MEEF reste un acteur privilégié au sein de cette action. Cependant, au terme de cette deuxième année d'existence, les partenaires ont une meilleure connaissance de ce dispositif et orientent vers le SIAO.

Les ménages présents au 31 décembre 2019

5 ménages (soit 9 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019

Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen en mois		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
<i>au 31/12/18 12 ménages (19 personnes)</i>	<i>7,2 (2 ménages)</i>	<i>11,8 (5 ménages)</i>	<i>7 (5 ménages)</i>
au 31/12/19 5 ménages (9 personnes)	17,5 mois (1 ménage)	19 mois (2 ménages)	15,5 mois (2 ménages)

La moyenne de séjour des ménages présents au 31/12/19, tous secteurs confondus, est de 17,5 mois

En 2018, elle était de 8,7 mois.

En comparatif avec 2018, la moyenne de séjour a doublé. Cette augmentation peut être expliquée par la présence de 2 ménages âgés de plus de 25 ans ayant une stabilité dans leurs ressources (RSA, ARE). Celle-ci leur permet de se maintenir dans notre dispositif mais pour qui l'accès au logement reste difficile de part des problématiques d'endettement ou sociales.

L'accompagnement

Pour illustrer l'accompagnement proposé par notre équipe, nous avons choisi cette année d'évoquer quelques aspects de nos actions qui ont amenés des questionnements réguliers en équipe.

Les jeunes que nous avons accompagnés sur le dispositif présentent, dans leur majorité, de multiples problématiques qui nécessitent un accompagnement soutenu et proximal. Pour nombre d'entre eux, nous observons des carences éducatives et affectives, leur vulnérabilité est palpable.

Si le rôle de l'accompagnant social n'est pas de se substituer au rôle parental, il est cependant inéluctable au vue des spécificités de ce public en construction. Le passage à l'âge adulte de ces jeunes est particulièrement difficile, ils ne bénéficient pas d'une sphère familiale protectrice et sécurisante pour faire face aux problématiques qu'ils rencontrent et construire leur avenir.

La prise de conscience de la nécessité de l'accompagnement social peut être plus difficile à intégrer à un âge où l'on se construit aussi dans l'opposition. L'adhésion à l'accompagnement peut en être impactée et il est donc parfois difficile de faire coïncider les besoins identifiés par l'accompagnant et les attentes du jeune. Le temps est alors nécessaire et primordial pour définir un projet et amener le jeune à déterminer des priorités afin de dégager des axes de travail. Cependant, des réalités factuelles ne permettent pas de prendre ce temps puisque les durées maximales d'accompagnement et le maintien des ressources sont des données non variables.

Un étayage partenarial apparaît comme indispensable pour mener à bien l'accompagnement de ces jeunes. En effet, au-delà de l'accompagnement dans le domaine de l'insertion professionnelle, l'accompagnement sur le plan psychologique est essentiel.

Cependant, sur certains territoires défavorisés, nous constatons que cet étayage n'est pas possible, ce qui complexifie d'autant l'accompagnement social.

Afin d'illustrer nos propos, nous allons présenter la situation d'un jeune homme accueilli au cours l'année 2019 :

Julien a été accueilli au sein du dispositif peu après sa majorité, il a désormais 19 ans. Son accueil fait suite à une rupture d'hébergement familial.

Julien ne connaît pas sa mère, il a vécu auprès de sa son père et de sa sœur dans un climat de violence et d'alcoolisation massive. Julien a été déscolarisé du milieu ordinaire avant l'âge de 8 ans pour des problèmes de comportements et a intégré un IME. Sa sœur et lui ont fait l'objet d'un placement suite à une prise massive d'alcool ayant abouti à un coma éthylique. Il est revenu au domicile de son père à l'âge de 17 ans. Il a alors fui l'environnement violent du domicile familial à plusieurs reprises et s'est retrouvé en situation d'errance. Suite à un énième départ, Julien interrompt sa scolarité afin de rejoindre sa sœur qui vit désormais dans le sud de la France. A cette période, il bénéficie d'une mesure éducative en milieu ouvert mais explique ne pas parler de ses difficultés à son référent. L'hébergement chez sa sœur ne dure pas. Julien va de plus en plus mal, il souffre de dépression et doit être hospitalisé. Il revient dans la Somme et alterne le domicile familial, la rue, les hospitalisations. Un traitement médicamenteux et un suivi psychologique sont mis en place mais peu suivis par Julien.

Julien intègre le dispositif IML en 07/2019, il est alors inscrit dans le dispositif de la garantie jeune qui lui procure un revenu lui permettant de subvenir à ses besoins et ainsi prendre de l'indépendance. Julien a également obtenu un accord de la MDPH pour percevoir l'AAH mais il n'a pas encore eu de versements. Il

nous fait part de l'emprise qu'exerce son père sur lui tant sur le plan affectif que financier. Son père aurait accès à ses courriers et à l'ensemble de ses mots de passe (banque, CAF...). Il nous confie que son père n'était pas favorable à son départ du domicile afin de garder la main sur ses ressources. Nous expliquons alors à Julien qu'il est important qu'il se protège en récupérant sa carte bancaire ou en faisant opposition et en changeant ses codes.

Nous nous apercevons assez rapidement que Julien a des lacunes pour gérer son budget, il ne parvient pas à honorer sa participation aux frais d'hébergement et ses charges. Il perçoit un rappel important d'AAH qui disparaît très rapidement. Il évoque avoir jeté une enveloppe contenant la totalité de son retard de participation par inadvertance et avoir effectué des achats de pêche pour un montant très élevé.

Après quelques mois d'accompagnement, la mise en place d'une mesure de protection nous semble indispensable. Julien met en péril son maintien dans un logement autonome. Nous évaluons qu'il y a une situation de danger manifeste. Nous l'abordons au cours de nos différents entretiens, l'idée doit cheminer. Julien reconnaît ne pas maîtriser la gestion de son budget mais n'en mesure pas le danger. Par ailleurs, son père étant protégé par une mesure de tutelle, il a souvent entendu parler des contraintes de ce type de mesure et y semble plutôt réfractaire. L'accompagnement social, le temps et les nouveaux incidents financiers lui ont permis d'ouvrir son regard sur l'intérêt protecteur qu'une telle mesure présente. Un rendez-vous avec un psychiatre a pu être posé, il est prévu 3 mois après cette décision.

Dans l'entre-temps, la garantie jeune a pris fin. Julien ne bénéficie plus d'accompagnement à la MEEF. Il devient de plus en plus difficile de le rencontrer et de le contacter. Julien a repris contact avec son père qui vient régulièrement le chercher pour passer des jours, voire des semaines, à son domicile.

L'accompagnement social est très fragile, il est difficile à raccrocher, nous parvenons à voir Julien lors de rendez-vous qui prennent des formes de convocation. Nous constatons alors que sa situation continue de se dégrader tant sur le plan social, financier et de la santé. Il n'a pas effectué le renouvellement de son dossier MDPH, n'honore pas les rendez-vous médicaux. Il passe de plus en plus de temps chez son père.

Afin d'accompagner au mieux Julien, il serait nécessaire qu'un réseau partenarial puisse se tisser autour de lui. Julien est jeune, vulnérable, en situation de handicap et il est difficile pour lui de vivre seul. Le seul accompagnement social ne suffit pas. Le territoire sur lequel vit Julien ne dispose pas de dispositifs adaptés à sa situation. Les rendez-vous sont longs et se situent dans d'autres villes. Ils ne peuvent être ni proximales ni soutenus.

Face à ces manques, nous craignons qu'une fin de prise en charge s'impose et ne vienne le fragiliser davantage en l'éloignant de toute perspective d'autonomisation et d'indépendance.

Les sorties

1. Le nombre de sortie

Durant l'année 2019, 14 ménages (17 personnes) sont sortis de l'IML « jeunes »

En 2018, ils étaient 15 ménages.

Types de sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Attribution logement public					2		2	
Attribution logement parc privé				1		1		2
Accueil établissement spécialisé						1		1
Hébergement familial ou amical	1			1		1	1	2
Fin de prise en charge				1	2	1	2	2
Structure hébergement d'insertion		1	2	1	1		3	2
Séparation de couple			2		1		3	
Retour situation initiale				1	1		1	1
Partis sans laisser d'adresse		2	2		1	2	3	4
TOTAL	1	3	6	5	8	6	15	14

Répartition par bailleurs	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Baie de Somme Habitat					2		2	
Attribution logement privé				1		1		2
TOTAL				1	2	1	2	2

Tout comme les années précédentes, nous pouvons constater que l'accompagnement vers l'accès à un logement autonome reste complexe de par les difficultés que les jeunes rencontrent du fait de leur instabilité financière et de leurs difficultés à faire face à leurs responsabilités en tant que « sous-locataire ». Le public accompagné peu montrer une certaine vulnérabilité et leur difficulté à se projeter dans un avenir plus ou moins proche. Ainsi, le nombre de relogement reste faible par rapport au nombre de sorties qui est le plus souvent un départ sans laisser d'adresse. Il est important de noter qu'aucun relogement n'a pu se faire dans le parc public. De plus, un accès vers le logement privé, concerne un ménage pour qui nous avons déconseillé ce départ. Un mois après avoir quitté le dispositif, le jeune concerné a repris contact avec nous car il était en situation de dette locative.

2. Les durées de prise en charge des ménages sortis

En 2019, la moyenne de séjour des ménages ayant quitté définitivement le dispositif I.M.L. « jeunes » a été de 10 mois

En 2018, elle était de 6 mois.

Ménages	Temps de prise en charge moyen		
	Grand Amiénois	Santerre Haute Somme	Picardie Maritime
15 ménages sortis en 2018	3,7 mois (1 ménage)	7,5 mois (6 ménages)	5,5 mois (8 ménages)
14 ménages sortis en 2019	7 mois (3 ménages)	12 mois (5 ménages)	10 mois (6 ménages)

Cette moyenne a également fortement augmenté mais se maintient dans la durée légale de l'accompagnement au sein de ce dispositif.

3. Les ressources principales des 14 ménages sortis

Type de ressources à la sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Salaire / CDD ou Intérim					1	1	1	1
Sans ressource		1	1	2	3	2	4	5
Garantie jeune					1		1	
Indemnités formation		2	4	1		1	4	4
ARE	1			1	2	2	3	3
RSA socle			1	1	1		2	1
TOTAL	1	3	6	5	8	6	15	14

4. La situation professionnelle des 17 adultes sortis

Situation professionnelle à la sortie	Grand Amiénois		Santerre Haute Somme		Picardie Maritime		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019
CDI / CDD					1	2	1	2
Personne au foyer				3		2		5
Sans activité			1		1		2	
Garantie jeune					1		1	
formation		1	5			1	5	2
Demandeur d'emploi	1	2	1	4	5	2	7	8
TOTAL	1	3	7	7	8	7	16	17

L'absence de ressource ou l'incertitude de leur poursuite pour les moins de 25 ans restent un frein majeur dans l'accès au logement autonome.

***Service Hébergement et Logement Accompagné
(S.H.L.A.)***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

des Pensions de famille

« Hélène Lockert » à Amiens

et

« La Roselière » à Abbeville

et

La Résidence Sociale d'Abbeville

Antenne Grand Amiénois

21 rue Sully

80000 AMIENS

Tél. : 03 75 00 72 60

service-hebergementamiens@apremis.fr

Antenne Picardie Maritime

25 bis rue Mautort

80100 ABBEVILLE

Tél. : 03 22 23 24 46

servicehebergementabbeyville@apremis.fr

D. Les Pensions de Familles et la Résidence Sociale d'Abbeville

I. Les Pensions de Familles

Depuis 2003, l'association APRÉMIS gère une Pension de famille de 34 logements individuels, située Rue Hélène Lockert et Rue Pinsonnat à Amiens.

Depuis avril 2017, une deuxième Pension de famille de 16 logements individuels a ouvert ses portes au sein de l'association rue Général Maczek à Abbeville. Après consultation des résidents, le C.V.S a retenu, parmi plusieurs noms, celui de « La Roselière » pour identifier la pension de famille d'Abbeville. Ce nom a été validé par le Conseil d'Administration en octobre 2018.

Définition du public accueilli

La circulaire de 2002 (Circulaire D.G.A.S/S.D.A n°2002-595 du 10 décembre 2002) fait de la Pension de famille « une structure destinée à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire ». Le type de public accueilli et sa logique de logement durable la distinguent donc des résidences sociales, des C.H.R.S et des structures médicales spécialisées. Elle offre un logement et un cadre de vie stable et sécurisant.

Les deux Pensions de famille de l'association Aprémis ont pour vocation l'accueil de personnes en grande exclusions, fortement désocialisées, soit isolées ou en couple sans enfant.

Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

L'accueil

1. Nombre de personnes accueillies

Au cours de l'année 2019, la Pension de famille d'Abbeville a accueilli 5 nouveaux ménages, soit 6 personnes. La Pension de Famille d'Amiens n'a accueilli aucun ménage.

Le délai d'attente avant l'admission

En moyenne, les 5 ménages accueillis en 2019 ont attendu 8.7 mois entre la validation de leur demande par la commission SIAO et leur accueil.

- Le délai le plus court est de **2 mois et demi**.
- Le délai le plus long est de **14 mois**.

En 2018, seul 5 ménages avaient été accueillis à Abbeville avec une attente de 4 mois avant l'accueil.

2. Les motifs de demande d'admission

Motifs de la demande d'admission	Nombre total de ménages accueillis dans l'année					
	Amiens		Abbeville		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Sortie de structure d'hébergement				2		2
Expulsion locative publique			1		1	
Rupture conjugale avec violence				1		1
Rupture de solidarité				1		1
Logement inadapté			3	1	3	1
Hébergement sans droit ni titre			1		1	
TOTAL			5	5	5	5

Nous avons accueilli cinq ménages à la Pension de Famille d'Abbeville en 2019. Deux ménages étaient hébergés en Logement Temporaire à l'APREMIS. Un ménage a dû quitter son domicile familial après une rupture et un autre ménage était hébergé par son neveu suite à une séparation. Le ménage indiqué dans « logement inadapté » a été accueilli car il ne pouvait pas vivre dans un logement autonome au regard de sa vulnérabilité et de ses problèmes de santé.

3. Les ressources des ménages accueillis sur les pensions de famille

Le type de ressources des ménages accueillis	Nombre total de ménages accueillis dans l'année					
	Amiens		Abbeville		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
RSA socle ou majoré			2	3	2	3
AAH			2	1	2	1
Retraite				1		1
ASS			1		1	
TOTAL			5	5	5	5

En 2019, nous avons accueilli des ménages percevant des faibles ressources à savoir des bénéficiaires du RSA, de l'AAH et une retraite telles que définies par la loi du 10/12/2002. Parmi eux, trois ménages bénéficient d'une mesure de protection. Il s'agit d'une mesure de tutelle avec l'ATS, une mesure de curatelle renforcée avec l'UDAF et une mesure de sauvegarde de justice exercée par l'ATS.

4. La situation professionnelle des personnes accueillies au sein des pensions de famille

Situation professionnelle des personnes accueillies	Nombre total de personnes accueillies dans l'année					
	Amiens		Abbeville		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Salarié CDI en arrêt maladie (IJ)						
Invalidité						
Personne au foyer			3	3	3	3
Demandeur d'emploi			3	2	3	2
Retraite/réversion				1		1
TOTAL			6	6	6	6

L'ensemble des personnes accueillies à la pension de famille n'exerce pas d'activité professionnelle à ce jour. Les deux personnes demandeur d'emploi ont ou ont eu des problèmes avec la justice avec un suivi par le SPIP. Les trois personnes « au foyer » rencontrent des problèmes de santé constituant un frein à l'accès à l'emploi dont une personne ayant une reconnaissance de travailleur handicapé. Enfin, une personne est retraitée.

Les caractéristiques du public logé au sein des Pensions de famille d'Amiens et d'Abbeville

Au cours de l'année 2019, 54 ménages ont résidé au sein des pensions de familles de l'association APRÉMIS, représentant 63 personnes ; pour un taux d'occupation était de 100 % pour la pension de famille d'AMIENS et de 89 % pour celle d'ABBEVILLE. En 2018, ils étaient 55 ménages à y avoir séjourné.

- 49 ménages (soit 57 personnes) étaient présents au 1er janvier 2019
- 5 ménages (soit 6 personnes) ont été accueillis à la Pension de famille d'ABBEVILLE au cours de l'année

1. La composition familiale et l'âge des résidents

La composition familiale des 54 ménages accompagnés en 2019 au sein des 2 pensions de familles, se répartie comme suit :

- 8 couples
- 1 femme avec un enfant majeur
- 12 femmes isolées
- 33 hommes isolés

Pour Amiens : 34 ménages ont été accompagnés, représentant 38 adultes soit :

- 3 couples
- 1 femme avec un enfant majeur
- 9 femmes isolées
- 21 hommes isolés

Pour Abbeville : 20 ménages ont été accompagnés, représentant 25 adultes soit :

- 5 couples
- 3 femmes isolées
- 12 hommes isolés

Sur l'ensemble des Pensions de Familles, le public accueilli est en majorité composé d'hommes avec un total de 67 %.

Répartition de la population par tranche d'âge au sein des deux pensions de famille

	18 à 25 ans	25 à 35 ans	35 à 45 ans	45 à 55 ans	55 à 60 ans	60 à 65 ans	65 à 70 ans	70 à 80 ans	80 à 100 ans	Total*
Amiens		1	1	4	9	4	8	6	5	38
Abbeville		1		14	2	2	6			25

* âge pris en compte au 31/12/19

En 2019, la moyenne d'âge des résidents est de 64.5 ans pour Amiens (63,5 ans en 2018) et de 54.5 ans pour Abbeville (52 ans en 2018).

Pour Amiens :

Nous constatons que 60% de la population est âgée de plus de 60 ans. Cette année nous avons travaillé des projets de sortie vers des établissements spécialisés

Pour Abbeville :

La tranche d'âge majoritaire des personnes accueillies est de 45 à 55 ans. Cela représente 56% de l'ensemble des ménages au sein de la Pension.

Répartition de la population par sexe au sein des deux pensions de familles

Nombre total de présents dans l'année	Masculin		Féminin	
	Majeurs	Mineurs	Majeurs	Mineurs
63	42		21	

Les ménages présents au 31 décembre 2019

33 ménages (soit 37 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019 à Amiens.

17 ménages (soit 20 personnes) étaient présents au 31 décembre 2019 à Abbeville.

Durée de séjour moyen des ménages présents au 31 décembre 2019 au sein des deux pensions de familles

Ménages présents	Temps de prise en charge moyen	
	Amiens	Abbeville
au 31 décembre 2018 49 ménages (57 personnes)	10 ans (34 ménages)	14 mois (15 ménages)
au 31 décembre 2019 50 ménages (57 personnes)	11 ans (33 ménages)	20.3 mois (17 ménages)

Pour Amiens : Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2019

	2018	2019
14 ans - 20 ans	11	11
9 ans - 14 ans	6	10
4 ans - 9 ans	8	7
1 an - 4 ans	9	5
Moins de 3 mois	0	0
TOTAL	34	33

En octobre 2019, une résidente est décédée. Depuis la création de la pension de famille en 1999, les résidents ont le souhait d'y rester et ne formule pas de projet d'orientation ou de sortie. Dans notre accompagnement individualisé, nous évaluons que les difficultés de certains résidents nous amènent à réfléchir et à travailler avec eux afin de faire émerger des projets de sorties vers des établissements (EHPAD, Foyer de vie, ...).

Pour Abbeville : Durée de séjour des ménages présents au 31 décembre 2019

	2018	2019
2 ans à 3 ans	/	9
1 an à 2 ans	10	3
Moins d'1 an	2	2
Moins de 6 mois	1	2
Moins de 3 mois	2	1
TOTAL	15	17

La majorité des ménages (53%) sont présents depuis 24 mois au sein de la pension de famille constituant un noyau de personnes bien intégrées et dont la question d'une sortie n'est pas au centre de l'accompagnement du fait de la pérennité du logement proposé.

47% de ménages sont présents depuis moins de deux ans mettant aussi en avant des projets de sorties travaillés avec les résidents.

L'accompagnement commun aux deux Pensions de famille

Les activités collectives proposées aux résidents poursuivent plusieurs objectifs : rompre leur isolement, créer du lien social, améliorer leur hygiène générale de vie, les encourager à la citoyenneté, réduire les tensions pouvant exister entre eux et plus généralement les dynamiser.

➤ ***Les rituels***

Dans le quotidien des pensions de famille, les rituels sont essentiels et ont une place importante. Ils permettent de limiter les temps d'incertitude et constituent des points de repères pour les résidents. Ces actions répétées dans le temps et l'espace permettent aux personnes accompagnées d'avoir un cadre sécurisant et contenant. Ils se présentent sous la forme d'un temps d'accueil chaque matin autour d'un café, par un petit déjeuner tous les 15 jours, un repas hebdomadaire ou encore une réunion mensuelle avec les résidents.

Par exemple, le repas hebdomadaire permet de structurer la semaine. Les résidents sont acteurs de cette journée que ce soit dans l'élaboration du menu et dans la préparation du repas. Ces moments de convivialité permettent de rompre l'isolement et sont vecteurs de lien social.

En outre, le temps d'accueil chaque matin limitent des angoisses en échangeant sur le planning de la journée et permettent de réguler les problèmes de la soirée précédente.

➤ ***Les rencontres inter-pensions***

Les équipes sociales se rencontrent tous les trimestres, elles permettent de monter des projets en commun et d'autres part, elles permettent d'échanger sur les pratiques professionnelles. Nous organisons des sorties culturelles ou autres autour d'un repas partagé. Ces sorties accentuent le lien social entre les résidents en partageant des moments conviviaux. Le constat pour l'année est très positif, nous avons réalisé 5 sorties telles que : visite culturelle, historique, la mer, un parc d'attraction. Aussi nous mettons en place des invitations à manger soit à Abbeville ou à Amiens.

Aussi, ces temps de réunion nous permettent d'échanger sur nos pratiques professionnelles dans la prise en charge du quotidien de la personne et du groupe.

➤ ***Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)***

Cette année, à Abbeville, l'organisation des permanences mensuelles du Conseil de la Vie Sociale a été retravaillée avec ses membres, le membre du Conseil d'administration et les deux hôtes de la Pension de Famille. En effet, nous observions qu'elles n'étaient pas sollicitées. Nous avons donc intégré ces temps de rencontre pendant la première demi-heure de la réunion mensuelle où nous laissons en autonomie le groupe de résidents face à leurs représentants. Ceci permettant aux membres du CVS de s'approprier véritablement leur rôle et de permettre aux résidents de les solliciter directement. La présence du responsable de service sur le second temps de la réunion permet de répondre directement aux questions.

➤ ***Le partenariat : un incontournable dans l'élaboration du projet individualisé des résidents***

Les objectifs de l'accompagnement en pension de famille sont multiples. De ce fait, nous sommes amenés à travailler avec un réseau partenarial diversifié. Le partenariat avec les acteurs médicaux et les mandataires judiciaires prennent une place importante dans le quotidien au sein de nos structures. En effet, ce partenariat permet d'optimiser la prise en charge des résidents de façon plus efficace et dans les meilleures conditions.

Nous notons aussi que le partenariat avec d'autres associations comme la Maison Pour Tous où les maisons de quartier permettent aux résidents de sortir du cadre de la Pension de Famille et nouer du lien social à l'extérieur et de rompre leur isolement.

Les 2 thèmes développés en 2019 sont le projet de sortie de la pension de famille et les addictions et leurs conséquences

➤ **L'accompagnement vers un projet de sortie de la pension de famille :**

Au cours de notre accompagnement individuel, des projets de sortie de la pension de famille sont réfléchis avec certains résidents. La pension de famille permet un soutien de proximité sur une longue durée. Néanmoins, il semble essentiel de prendre du recul et d'analyser la situation de chaque personne.

A Amiens, la population étant vieillissante, les problématiques de santé s'accumulent et le maintien à domicile peut devenir de plus en plus difficile. Nous travaillons donc en lien avec les tutelles de deux résidents, un projet d'accueil en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou en maison de retraite. Après avoir été locataire pendant de nombreuses années, ce travail auprès des résidents nécessitent du temps.

Certaines personnes ont été orientés au sein de la pension de famille au vu d'un endettement massif, ce qui ne leur permettait pas d'accéder à un logement social. Après un travail de plusieurs années auprès d'eux souvent en mettant en place une mesure de protection, un projet de logement autonome se réfléchit. L'accueil en pension de famille aura permis de sécuriser leur parcours afin de s'assurer de leurs capacités à accéder au logement autonome. Nous travaillons en lien avec les bailleurs sociaux par le biais des comités de suivi.

Des ménages ont exprimé le projet de sortir car la Pension de Famille ne correspondait plus à leurs attentes. Selon l'autonomie de la personne observée lors de son séjour et des accompagnements effectués en Pension de Famille, nous pouvons donc travailler une sortie vers un dispositif le plus adapté pour la personne telle que l'entrée en EHPAD, en famille d'accueil ou l'accès à un logement autonome ou d'insertion. Certains ménages ont des enfants confiés à l'ASE et voient évoluer leurs droits. La pension de famille n'étant pas adaptée à l'accueil d'enfant, nous travaillons l'accès à un logement autonome ou d'insertion si la situation nécessite toujours un accompagnement. Un accueil en IML (intermédiation locative) via un statut de sous locataire a été réalisé permettant ainsi au ménage de recevoir leurs enfants avec un accompagnement proposé dont l'objectif sera le glissement du bail à leur nom.

➤ **Les addictions et leurs conséquences**

L'accompagnement au quotidien des résidents à la pension de famille nous permet de repérer rapidement les problématiques de santé. Les démarches relatives à l'accès aux soins représentent une part importante de notre temps de travail qui consiste à veiller au suivi des rendez-vous médicaux soit chez le médecin généraliste et/ou un spécialiste, l'infirmière, les Centres Hospitaliers ou à l'organisation du transport par ambulance si besoin....

Nous sommes amenés à travailler également avec les services de l'ANPAA, de l'association le Mail, les Centres Médico Psychologiques et les auxiliaires de vie.

La maison d'hôte est le lieu collectif où nous devons maintenir une stabilité et faire cohabiter des personnalités aux comportements parfois difficile à gérer avec le cumul de plusieurs addictions ce qui génère plus de conflit. Il est parfois difficile de maintenir une ambiance conviviale si par exemple une personne alcoolisée devient exubérante dans son comportement, nous devons alors la contenir et le plus souvent l'exclure du lieu collectif pour préserver le groupe. Nous rencontrons plusieurs types de comportements à identifier au sein du groupe. Il faut tenir compte de chaque personnalité comme une personne fragile qui a connu des violences, qui ne supportera pas l'attitude de la personne alcoolisée exubérante qui parle fort.

Nous ajustons notre accompagnement individuel nous devons tenir compte du comportement de la personne alcoolisée qui ne pourra pas réaliser avec nous les démarches prévues. Il faut lui dire que cela n'est pas possible car elle n'est pas en capacité de le faire.

Dans les sorties en groupe, nous devons évaluer la situation dans sa globalité et si nécessaire exclure le résident de la sortie prévue.

Nous accompagnons des personnes qui souhaitent arrêter l'alcool, nous nous mettons en lien avec les médecins et les structures adaptées et soutenons ces personnes dans leur sevrage.

Aussi l'addiction au tabac est très répandue à la pension, en terme de comportement, nous mettons en place des poses cigarettes durant les activités.

Le budget conséquent de ces addictions (tabac et alcool) a un fort impact sur les finances des ménages.

Incidences des conduites addictives sur la vie collective :

Pour l'année 2019, sur les 20 ménages accueillis, 75% des résidents rencontrent une ou des addictions. Il s'agit d'addiction à l'alcool et/ou au cannabis pouvant être associée à des troubles psychiques et de la souffrance psychologique. L'accès aux soins, pour certains, aboutit mais avec des irrégularités dans le respect des rendez-vous qui demande aux hôtes d'effectuer des accompagnements et/ou des rappels en interface avec les partenaires. En effet, nous sommes régulièrement confrontés à gérer des situations d'urgence car des rendez-vous non honorés entraînent un non renouvellement d'ordonnance et l'absence de médicaments indispensable pour certains.

Pour d'autres, le déni de leur situation et/ou le refus limite cet accès. La consommation de substances influence directement la vie collective et peut être source de tensions. Nous sommes donc attentifs lors des admissions à ne pas accueillir trop de personnes qui cumulent des addictions à des problématiques psychiatriques et/ou comportementales afin de veiller à l'équilibre du groupe mais aussi afin ne pas mettre en échec le projet d'un nouveau résident aux problématiques similaires. Bien que nous travaillions en partenariat avec des associations qui sont venues menées des actions de prévention, il reste difficile de faire évoluer les consommations. Les hôtes assurent donc un rôle de régulation au sein de l'espace collectif en interne mais aussi à l'extérieur dans les relations de voisinage.

(Les troubles psychiques et la souffrance psychologique influencent également sur la vie collective entraînant des difficultés relationnelles et d'adaptation aux activités. Ces troubles mettent en avant les difficultés de ces personnes à établir des relations sociales.)

L'accompagnement individuel et collectif au sein de la Pension de famille d'Amiens :

Il est à noter que cette année que nous avons accompagné 5 résidents chez le dentiste dont certains des soins importants pour être appareillé et 7 chez l'ophtalmologue puis l'achat des lunettes

1. L'accompagnement individuel

Première situation : Monsieur C, âgé de 62 ans

Monsieur C est arrivé à la pension de famille avec son épouse en Juin 2000. Celle-ci est décédée en Juin 2004.

Monsieur C n'a jamais montré d'intérêt à participer à la vie collective de la pension. Après le décès de sa femme, il s'est enfermé sur lui-même. Il ne sollicitait pas l'équipe et gérait son quotidien seul. Monsieur souffrait d'alcoolisme chronique et de problèmes pulmonaires.

En juin 2018, suite à une chute dans son logement, Monsieur a eu une fracture de la cheville. Il a été hospitalisé pendant un an dans différents services de l'hôpital. Son beau-frère et sa sœur, très présents auprès de lui, se sont avérés être un réel soutien budgétaire et administratif.

En juin 2019, Monsieur est sorti d'hospitalisation de manière soudaine avec en sa possession une simple ordonnance pour une infirmière à domicile (pansements et prise de médicaments). Son médecin traitant avait pris sa retraite. Nous avons rencontré des difficultés à trouver un nouveau médecin généraliste pour se rendre au domicile tous les 15 jours compte tenu de ses nombreux problèmes de santé.

Il était complexe pour Monsieur de s'apercevoir de sa perte d'autonomie. Il s'imaginait pouvoir revivre dans son logement comme auparavant. Rapidement, un premier rendez-vous Aide aux Personnes Agées a eu lieu. Monsieur a refusé toutes aides, pensant être autonome dans ses démarches.

Nous avons constaté que la situation se dégradait. Les infirmières à domicile nous ont alerté quant à son état d'hygiène corporelle ainsi qu'une mal nutrition. Dans l'urgence de la situation, nous avons mis en place une aide à domicile pour la toilette via une association agréée et nous avons adapté son logement (lit médicalisé, fauteuil). Un nouveau rendez-vous APA a été pris afin de réévaluer la situation. Lors de celui-ci, Monsieur était plus réaliste face à ses difficultés. Il a accepté l'idée d'être aidé sur le plan médical (aide toilette, repas, ...) et social. Ses problèmes de santé étant importants, une hospitalisation à domicile a été préconisée par le médecin traitant et les infirmières. Nous avons mis en place la distribution des plateaux repas de la ville d'Amiens car Monsieur s'alimentait mal.

Sur le plan administratif, il s'est avéré que son beau-frère était démuni dans les démarches à réaliser. Nous avons pris le relais en lien avec lui et Monsieur C afin de réaliser son dossier de retraite, d'ouvrir ses droits à la CMU et de solutionner la situation avec la CAF car Monsieur ne percevait plus l'allocation adulte handicapé depuis 8 mois. Face à ce constat, nous avons travaillé avec Monsieur la mise en place d'une mesure de protection en lien avec son beau-frère et sa sœur. Ces derniers géraient ses comptes bancaires par procuration depuis son hospitalisation.

Une synthèse a été mise en place en Novembre 2019 avec son médecin traitant, les infirmières et l'équipe éducative de la pension de famille. L'état de santé se dégradant, une orientation en établissement spécialisée pour personne âgées dépendantes a été préconisée et acceptée par Monsieur. Il avait fait plusieurs chutes et avait exprimé être en difficulté seul dans son logement.

Pour autant, fin novembre, Monsieur a été hospitalisé au CHU. L'audience avec le juge des tutelles s'est réalisée à l'hôpital en décembre. Une mise sous curatelle renforcée a été prononcée au 31 décembre 2019.

Nous avons travaillé en partenariat avec l'assistante sociale de l'hôpital afin de constituer les dossiers pour l'EHPAD. Monsieur a été accueilli en unité de soin longue durée, dans l'attente d'une place en EHPAD, début Janvier 2020.

Deuxième situation : Monsieur W

Nous allons présenter la situation d'un homme âgé de 66 ans, accueilli à la pension de famille depuis le 1^{er} Novembre 2014 dans une maison de type 1.

Suite à une séparation conjugale en Mai 2014, Monsieur est revenu dans le département de la Somme. Il a été orienté par la commission SIAO sur les logements temporaires de l'hôtel social de l'APREMIS en Juillet 2014. Une réorientation a été actée rapidement vers la pension de famille. Monsieur souffre d'alcoolisme chronique depuis des années. Il a été suivi par l'EMPASS mais rapidement les rendez-vous se sont interrompus.

Depuis son accueil, Monsieur est très fuyant dans l'accompagnement proposé. Il apparaît comme une personne autonome. Néanmoins, nous constatons que les démarches administratives ne sont pas réalisées. Monsieur fabule afin de se protéger du monde extérieur. Ainsi il est difficile de connaître la réalité quant à ses propos. De ce fait, nous sommes constamment obligés d'intervenir dans l'urgence, parfois par l'injonction d'un cadre afin de régulariser sa situation administrative.

Monsieur a des talents de cuisinier et de peintre. Nous avons essayé de le valoriser en co-animant des ateliers au sein de la pension de famille. Ils ont été voués à l'échec suite à des difficultés de comportement.

Monsieur a des problèmes de santé et il s'y réfugie afin d'éviter de faire face à la réalité de ses problèmes administratifs (assurance habitation manquante, dossier de retraite).

En Avril 2019, sous l'emprise de l'alcool, il s'est fracturé la clavicule. Nous avons appris par un rendez-vous avec son médecin traitant que Monsieur avait été opéré du cœur en 2012 et avait de graves problèmes de gastrologie. Les suivis médicaux n'avaient plus lieu depuis plusieurs années. Monsieur a accepté d'être étayé afin de recontacter les spécialistes compétents.

Par ailleurs, il a arrêté l'alcool avec l'aide d'un traitement de substitutions. Il a demandé un soutien auprès de l'équipe éducative et de la psychologue de l'association. Néanmoins six mois après, selon ses propos, un événement familial l'a fortement déstabilisé. Nous avons constaté une reprise de sa consommation d'alcool. Depuis, Monsieur est de nouveau dans le déni de soins et émet des freins à l'accompagnement individuel.

Cette situation permet de mettre en lumière les difficultés dans l'accompagnement auprès de Monsieur qui se trouve très cyclique et complexe.

2. L'accompagnement collectif

➤ Les ateliers réguliers en 2019

Lors de cette année, cinq ateliers ont eu lieu au sein de la pension de famille chaque semaines ou quinzaine :

- atelier peinture de faïence : création de fresques murales
- atelier expression écriture : lecture et création de textes à voix haute, rencontre avec d'autres groupes d'écriture
- atelier cuisine : sur 2 temps pour apprendre à lire une recette et réaliser un plat
- ateliers art's : activités autour du dessin ,coloriage, peinture
- atelier bracelets : création de bracelets en perles et en fils

➤ Les activités en 2019

L'année a été marquée par des sorties et évènements suivant :

- Restaurant pour la nouvelle année
- La Galette des rois
- 2 sorties à la mer
- 2 tournois de pétanque avec barbecue
- Sortie à la Piscine et sauna
- Sortie dans les zones commerciales
- Une soirée halloween avec repas
- Une soirée foot avec repas
- Un spectacle au cirque d'Amiens
- Le repas de Noel

Evènements en commun avec les deux pensions :

- Visites de l'abbaye de Valloire et des grottes de Naours,
- Sortie au parc de loisir de Bagatelle
- Journée barbecue et pêche à l'étang
- Sortie resto et cerf-volant à Berck
- Un repas suivi d'un bowling
- Un repas suivi du marché de Noël

➤ Les projets en 2020

Nous poursuivons nos sorties en commun entre les deux pensions

Sont prévues pour 2020, un repas suivi d'un bowling, la visite d'un château, le festival des cerfs-volants, un repas suivi de la visite du zoo, une journée pêche avec barbecue.

Pour la pension d'Amiens, nous allons participer à la journée des alternatives avec la FUAG et l'AMAP du potager, à la fête des voisins et la fête du quartier avec le centre social.

Intervention de la psychologue clinicienne, Justine TEMPEZ pour l'association APREMIS, à la Pension de famille, Hélène LOCKERT à Amiens.

L'intervention du psychologue clinicien à la pension de famille Hélène Lockert, sur Amiens à raison de 2h hebdomadaire permet à la fois le suivi psychologique de quelques résidents (5 au total en 2019, suivis réguliers depuis plusieurs années) et qui sont en demande, c'est-à-dire en « adhésion libre ». Le travail psychologique à destination des résidents permet un espace de parole, d'écoute et de soutien. Un travail singulier pour chacun des résidents qui s'y inscrivent.

Le temps dédié à la pratique du psychologue clinicien à la pension de famille permet également, un échange mensuel, avec l'équipe et qui prend la forme d'une réunion clinique : permettant d'échanger dans la pluridisciplinarité et dans l'intérêt des accompagnements à mener, de les ajuster et de les penser, ensemble.

En 2019, nous avons proposé et tenté un travail de groupe, adressé aux résidents de la pension de famille, toujours sur le principe de l'adhésion libre. Travail mené en binôme ; travailleur sociaux & psychologue. Nous avons pu expérimenter ce travail de groupe en 3 séances. Le groupe s'est intitulé « Café-Info », que nous avons pensé en équipe afin de proposer un format adapté au public, un format simple pour créer une dynamique de groupe. L'objectif étant de faire circuler la parole et introduire la question de l'actualité locale ou nationale, partir de l'information en générale et ainsi apporter une manière de situer dans le monde actuel et environnant. Les constats ont été plutôt positifs néanmoins la fragilité psychique de certains résidents mais aussi la mixité des problématiques de chacun peut tout de même être une limite à un travail thérapeutique. Toutefois, le groupe est positif dans le sens où il propose et permet un étayage soutenant par le collectif où chacun et libre de s'y exprimer et d'y avoir une place. Chacun des participants a honoré les règles fondamentales de bienveillance et de confidentialité, de respect mutuel.

A noter que pour l'expérimentation de ce travail de groupe, les 2h hebdomadaires d'intervention de la psychologue ne permettent pas la pérennité de ce travail, le temps du groupe venant se substituer soit aux entretiens soit aux échanges entre professionnels. Il faudrait un temps plus important pour réitérer l'expérience.

L'accompagnement individuel et collectif à la Pension de famille d'Abbeville :

1. L'accompagnement individuel :

Nous allons présenter deux situations de ménages avec lesquels nous avons travaillé un projet de sortie de la pension de famille vers EHPAD pour l'une et l'accès en logement IML pour l'autre.

Première situation :

Monsieur est un homme seul de 59 ans qui a été accueilli à la Pension de Famille le 27 avril 2017 au sein d'un type 1. Précédemment locataire dans une Pension de Famille à Amiens, il est orienté à Abbeville pour se rapprocher de sa famille.

Il bénéficie d'une mesure de tutelle exercée par l'Association Tutélaire de la Somme (ATS). Monsieur touche 808 euros de ressources correspondant à une pension d'invalidité complétée de l'Allocation Adulte Handicapé. Monsieur utilise essentiellement son budget hebdomadaire dans sa consommation de tabac et d'alcool. Très souvent, Monsieur se trouve en difficulté pour subvenir à ses besoins.

Nous constatons très vite qu'il rencontre des obstacles dans la gestion du quotidien notamment dans la préparation de ses repas, l'entretien et l'investissement de son logement. Nous mettons donc en place, en partenariat avec sa mandataire judiciaire et l'Entraide Familiale, une auxiliaire de vie au sein du domicile pour soutenir Monsieur. Egalement, Monsieur bénéficiera de la livraison de plateaux repas à domicile.

Monsieur souffre d'une pathologie psychiatrique et est suivi par un médecin psychiatre et un infirmier à l'hôpital d'Abbeville. Aussi, une infirmière passe tous les jours chez Monsieur pour lui administrer son traitement médicamenteux. Monsieur souhaitait suivre une démarche de soin pour son addiction à l'alcool. Des rendez-vous avec le médecin et l'infirmière de l'association Le Mail sont programmés. Cependant, n'ayant pas de repère dans le temps, Monsieur honore très peu l'ensemble de ses rendez-vous médicaux nous amenant à traiter avec urgence son renouvellement de son traitement.

Concernant son intégration à la Pension de Famille, Monsieur est vulnérable. En effet, il n'arrive pas à mettre des limites face à l'intrusion d'autres résidents au sein de son domicile qui profitent de sa vulnérabilité pour lui voler de la nourriture ou de l'argent.

Monsieur nous fait part que les activités proposées au sein de la Pension de Famille ne correspondent plus à ses attentes. Aussi, Monsieur est souvent hospitalisé au service psychiatrique de l'hôpital d'Abbeville à l'égard de ce qu'il subit à la Pension de Famille. Il nous exprime son mal être en lien avec ce qu'il subit d'autres résidents. Monsieur reste isolé et n'a pas repris de contact avec sa famille.

Par conséquent, il souhaite quitter la Pension de Famille et intégrer une maison de retraite. L'accentuation de sa dépendance ne lui permet plus de vivre en logement autonome. Par conséquent, la pension de famille ne répond plus à ses besoins et à ses attentes.

Monsieur a besoin d'un lieu de vie sécurisé où il trouvera une offre de prestation complète quotidienne (repas, suivi médical, aide et soins au quotidien, activités...).

En lien avec l'A.T.S et l'assistance sociale de l'hôpital, nous demandons une dérogation d'âge pour l'entrée en EHPAD. L'abrogation obtenue, Monsieur quitte la Pension de Famille le 12 décembre 2019 pour intégrer l'EHPAD d'Abbeville.

Deuxième situation :

Il s'agit d'un couple dont Madame est âgée de 46 ans et Monsieur âgé de 47 ans. Ce couple a deux enfants âgés de 9 et 7 ans confiés à l'ASE et placés en famille d'accueil.

Le couple occupait un logement de l'office public d'Abbeville pendant 5 ans à Abbeville. Il a été expulsé avec concours de la force publique en octobre 2017 en raison d'un impayé locatif et est aussi également redevable de frais de remise en état du logement lors de leur sortie.

Le couple rencontrait des difficultés dans leur gestion budgétaire n'arrivant pas à prioriser leurs charges locatives mais également dans l'aménagement de leur logement qui était très encombré. Monsieur refuse toute entrée de travailleurs sociaux au sein de leur domicile.

Suite à l'expulsion, le couple est contraint de faire appel au 115 et sera hébergé à l'hôtel de la gare à Abbeville. Une mesure de protection est sollicitée auprès du Juge des Tutelles par les intervenants sociaux accompagnant le couple. Depuis avril 2016, une mesure de curatelle est exercée par l'A.T.S et concerne uniquement Madame.

Au regard de leur condition de vie difficile à l'hôtel, le couple sollicite le SIAO et est orienté vers le dispositif de pension de famille. Il est accueilli le 9 mai 2018 dans un logement de type 2 au sein de la pension d'Abbeville.

Sur le plan médical, Madame et Monsieur rencontrent des problèmes de santé et sont suivis à l'hôpital d'Amiens. Madame a une reconnaissance de travailleur handicapé, avec une orientation professionnelle vers un ESAT et perçoit l'AAH jusqu'en 2022. Quant à Monsieur, il a déposé une demande auprès de la MDPH au regard de ses problèmes de santé mais celle-ci a été refusée. Nous l'avons orienté vers un travail thérapeutique avec un psychologue mais il a refusé. Il ne perçoit aucune ressource et n'est pas inscrit au pôle emploi. Monsieur se déclare en incapacité à travailler.

Les objectifs de leur accueil en pension de famille étaient de s'ouvrir vers l'extérieur notamment Madame, à sa demande, via les activités proposées en groupe, apurer totalement leur dette à l'OPH de la baie de Somme ceci étant réalisé par la mandataire judiciaire, être attentifs à l'aménagement intérieur et l'entretien de leur logement.

Leur situation évolue de manière positive ce qui leur a permis de modifier leur droit de visite des enfants d'un lieu médiatisé à leur domicile. Cependant, nous accordons toujours une attention particulière à l'aménagement du logement. Leur intégration au sein de la pension s'est bien déroulée et le couple a adhéré à l'accompagnement individuel.

Après 14 mois de présence au sein de la pension de famille, Madame et Monsieur expriment leur souhait de partir. En effet, ils recherchent un logement plus grand de type 3 afin de pouvoir justifier auprès du Juge des Affaires Familiales de conditions matérielles adaptées à une demande de droit d'hébergement de leurs enfants. Aussi, Madame comme Monsieur ne trouvent plus d'intérêts à participer aux temps collectifs.

Ils aspirent désormais à accéder à un logement classique dans le parc public à Abbeville ou extérieur dans une commune disposant de commerces n'étant pas véhiculé.

Nous les orientons vers le dispositif de l'Intermédiation Locative (IML) (SIAO ?) et les accueillons au sein d'un logement de type 3 le 5 décembre 2019 en sous location à Abbeville. L'objectif est de maintenir un accompagnement de 6 à 12 mois au terme duquel nous effectuons une demande de glissement de bail à leur nom.

2. Accompagnement collectif :

➤ Les rituels en 2019

La soirée du mois est toujours un des rituels le plus apprécié par les résidents de la Pension de Famille. Une fois par mois, le thème est choisi selon les envies des résidents (cinéma, barbecue, loto quine, restaurant, carnaval d'Abbeville).

En mai, une fête des voisins est organisée. Et 2 repas de fêtes de fin d'années se déroulent en Décembre.

➤ Les activités en 2019

Comme en 2018, beaucoup de sorties et repas se sont fait entre les 2 Pensions de Famille APREMIS (Bagatelle, grottes de Naours, journée pêche, jardin de Valloires). Ces sorties sont très appréciées et ont permis de créer du lien entre les résidents des 2 pensions.

L'ANPAA est venue animer des temps de rencontres sur des thèmes précis comme la musicothérapie et des groupes de paroles où les résidents pouvaient s'exprimer sur leur ressentie du moment.

Les ateliers multimédias avec la Maison Pour Tous ont continué pendant l'année 2019.

Des après-midi « fabrication pizzas », tournois pétanque et des pique-nique au Crotoy ont été planifié au cours de l'année.

Aussi, nous avons mis en place à l'aide d'une bénévole plusieurs temps d'ateliers bricolage très apprécié où nous avons fabriqué un sous plat en mosaïque et des ateliers de décorations de Noel.

➤ Les projets en 2020

Nous envisageons plusieurs sorties comme Nausicaa, Samara, la mer de sable et d'autres activités avec la maison pour tous.

Malheureusement, le jardin n'a pas été aussi investi en 2019 que les années précédentes. Nous souhaitons pour cette année organiser autrement le potager afin d'avoir plus de participants.

Les sorties

1. Le nombre de sorties

Durant l'année 2019, un ménage est sorti de la pension de famille d'Amiens et 4 ménages (un couple et 3 personnes isolées) sont sortis de celle d'Abbeville.

Types de sorties	Nombre total de ménages sortis dans l'année					
	Amiens		Abbeville		TOTAL	
	2018	2019	2018	2019	2018	2019
Décès		1	3		3	1
Fin de prise en charge			1	1	1	1
Parti sans laisser d'adresse				1		1
Accueil dans une autre structure d'hébergement				1		1
Accueil dans un établissement spécialisé			1	1	1	1
Hébergement familial /amicale			1		1	
TOTAL		1	6	4	6	5

A la pension de famille d'Amiens, une résidente est décédée en Octobre 2019. La famille et la mandataire judiciaire se sont organisés afin de libérer le logement. La commission SIAO nous a orienté une personne en Janvier 2020.

A Abbeville, 4 ménages sont sortis durant l'année 2019.

- Une personne a été exclue de la Pension de Famille à cause de son comportement violent.
- Deux ménages a été accueilli en EHPAD
- Un ménage a été accueilli en IML.
- Un ménage, qui n'a jamais réellement occupé son logement, est parti sans nous faire part de son projet.

Les durées de prise en charge des ménages sortis

Ménages	Temps de prise en charge moyen	
	Amiens	Abbeville
6 ménages sortis en 2018	/	14 mois (6 ménages)
5 ménages sortis en 2019	12 ans (1 ménage)	22 mois (4 ménages)

En lien avec la mandataire judiciaire, un projet d'EHPAD était en cours depuis Août 2019 concernant la personne décédée

2. Les ressources des 5 ménages sortis

<i>Types de ressources</i>						
	<i>Amiens</i>		<i>Abbeville</i>		<i>TOTAL</i>	
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
RSA socle et majoré				2		2
Prestations d'invalidité				1		1
AAH			5	2	5	2
Retraite		1				1
Indemnités journalières			1		1	
TOTAL		1	6	5	6	6

3. La situation professionnelle des 6 personnes sorties

<i>Situation professionnelle à la sortie</i>						
	<i>Amiens</i>		<i>Abbeville</i>		<i>TOTAL</i>	
	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>
Sans emploi			5	4	5	4
Demandeur d'emploi				1		1
Retraite		1				1
Salaire			1		1	
TOTAL		1	6	5	6	6

II. La Résidence Sociale d'Abbeville

Les données suivantes sont à prendre en compte dans un contexte particulier de la fermeture définitive de la Résidence Sociale le 10 Septembre 2019.

1. Les orientations

Le SIAO prend en compte l'ensemble des demandes d'hébergement vers le dispositif le plus adapté au besoin de la personne, en lien avec les textes législatifs. L'orientation se fait sur la place qui répond au mieux au besoin d'accompagnement du ménage en demande. Il est également possible de faire des demandes de réorientations, pour le public déjà accueilli, vers un dispositif plus adapté, toujours en lien avec les textes législatifs.

Le SIAO pré-positionne les ménages en leur attribuant une place indépendamment de la disponibilité, afin que la demande soit mise en attente. C'est pourquoi, il nous est impossible de quantifier le nombre de ménage orienté vers notre association en lien avec nos places d'hébergements/logements vacants. L'orientation est effectuée vers un dispositif et non vers un établissement particulier.

Il oriente ensuite un ménage en attente vers notre association dès que nous déclarons un logement disponible au sein du logiciel S.I.S.I.A.O. Dès lors, nous avons 5 jours pour accueillir le ménage après s'être assuré que la situation correspond bien au dispositif.

2. L'accueil

<i>Nombre de ménages</i>	1
<i>Nombre de personnes</i>	3
<i>Moyenne d'âge</i>	
<i>Composition familiale</i>	1 homme et 2 enfants mineurs en DVH
<i>Délai d'attente avant admission</i>	14 jours
<i>Motif de la demande d'admission</i>	Rupture conjugale sans violence
<i>Situation avant accueil</i>	Hébergement en structure d'urgence
<i>Type de ressources et situation professionnelle</i>	Salarié - CDD à temps plein

3. L'Hébergement

<i>Nombre de ménages</i>	3
<i>Nombre de personnes</i>	5
<i>Moyenne d'âge*</i>	25
<i>Composition familiale</i>	1 homme isolé 1 femme isolée 1 homme avec 2 enfants mineurs en DVH
<i>Durée moyenne de prise en charge**</i>	9.70 mois
<i>Taux d'occupation</i>	72 %
<i>Situation professionnelle des ménages</i>	1 demandeur d'emploi en ARE 2 salariés en CDD

*les deux enfants en DVH ne sont pas compris

** comptabilisé du 1^{er} janvier au 10 septembre 2019

4. Les sorties

<i>Nombre de ménages</i>	3
<i>Nombre de personnes</i>	5
<i>Moyenne d'âge*</i>	25
<i>Composition familiale</i>	1 homme isolé 1 femme isolée 1 homme avec 2 enfants mineurs en DVH
<i>Durée moyenne de prise en charge**</i>	9.70 mois
<i>Type de sortie</i>	1 hébergement familial 1 attribution d'un logement privé 1 attribution d'un logement public
<i>Type de ressources et situation professionnelle</i>	1 demandeur d'emploi sans ressources*** 2 salariés en CDD à temps plein

* les deux enfants en DVH ne sont pas compris

** comptabilisé du 1^{er} janvier au 10 septembre 2019

*** moins de 25 ans